



Le Conseil des arts du Pacifique



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

Cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique

27–28 avril 2022
RÉUNION VIRTUELLE

**Cinquième Conférence
des ministres de la Culture du Pacifique**

27–28 avril 2022
RÉUNION VIRTUELLE

© Communauté du Pacifique (CPS) 2022

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Cinquième conférence des ministres de la culture du Pacifique : 27–28 avril 2022 –
réunion virtuelle / rapport établi par la Communauté du Pacifique (CPS)

(Rapport de conférence / Communauté du Pacifique)

1. Cultural property — Oceania — Congresses.
2. Cultural policy — Oceania — Congresses.
3. Culture diffusion — Oceania — Congresses.
4. Arts — Oceania — Congresses.
5. Culture and globalization — Oceania

I. Titre II. Communauté du Pacifique III. Séries

306.0995

AACR2

ISBN : 978-982-00-1473-2

ISSN : 1017-9240

Table des matières

PREMIÈRE JOURNÉE	1
Introduction	1
Ouverture	1
Séance 1 – Rapports nationaux	2
Séance 2 – Stratégie culturelle régionale océanienne	4
Débat général	6
Séance 3 – Groupe de discussion 1 : Culture, développement durable et relèvement post-COVID-19	7
Séance 4 – Groupe de discussion 2 : Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels	9
Séance 5 – Autres questions et conclusion	11
DEUXIÈME JOURNÉE	12
Débat général	12
Séance 6 – Rapport d'évaluation du Festival des arts et de la culture du Pacifique	12
Débat général	14
Séance 7 – Point de situation sur le Festival des arts et de la culture du Pacifique	15
Débat général	16
Séance 8 – Groupe de discussion 3 : Le potentiel inexploité des industries culturelles et créatives océaniques	16
Séance 9 – Groupe de discussion 4 : Langues, océans et changement climatique	18
Débat général	21
Séance 10 – Autres questions	22
Débat général	23
Séance 11 – Conclusions de la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique	24
Débat général	24
Allocutions de clôture	24
ANNEXE 1 : Conclusions de la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique	25
Stratégie culturelle régionale océanienne	25
Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC)	26
Culture, développement durable et relèvement post-COVID-19	26
Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels	26
Culture et enseignement supérieur	27
Culture et conservation	27
Industries culturelles et créatives	27
Langues du Pacifique, océans et changement climatique	27
Autres questions	28
ANNEXE 2 : Liste des participants	29

PREMIÈRE JOURNÉE

Introduction

1. La cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique se tient virtuellement les 27 et 28 avril 2022.
2. Les pays suivants y participent : Australie, Îles Cook, Fidji, Guam, Hawaii, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Norfolk, Nouvelle-Calédonie, Aotearoa (Nouvelle-Zélande), Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Tonga et Wallis et Futuna.
3. La réunion est organisée par la Division droits de la personne et développement social (HRSD) de la Communauté du Pacifique (CPS) et présidée par Hawaii en sa qualité de pays hôte du 13^e Festival des arts et de la culture du Pacifique, en la personne de M. Hailama Farden. La vice-présidence est assurée par M. Miles Young, Directeur de la Division HRSD.

Ouverture

4. Le Président ouvre la réunion en invitant les ministres à observer une minute de silence à la mémoire de toutes les personnes ayant succombé à la COVID-19 dans la région, des victimes de l'éruption volcanique du Hunga Tonga, et de M. Katepu Laoi, ministre des Collectivités locales, de la Culture, de la Gestion des déchets et de l'Agriculture de Tuvalu, décédé peu avant la conférence. Le Président regrette l'absence du représentant de la Nouvelle-Calédonie, qui devait prononcer la prière d'ouverture. Le représentant d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande), M. Mikki-Tae Tapara, se porte volontaire pour le remplacer. Si le format hybride de la réunion ne permet pas d'en marquer l'ouverture par la traditionnelle cérémonie culturelle, les Fidji présentent néanmoins une version abrégée d'un *isevusevu*, cérémonie *iTaukei du kava*, afin d'accueillir dignement les représentants de haut niveau assistant à la conférence.
5. L'allocution d'ouverture est prononcée par le Directeur général de la CPS, M. Stuart Minchin, qui évoque les graves répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les pays océaniques, leurs économies et leurs populations, ainsi que la vague d'innovations et d'applications numériques ayant résulté de la nécessité d'améliorer et de multiplier les modes de travail virtuel. M. Minchin réaffirme l'engagement de la CPS en faveur de la culture. Il met en lumière un certain nombre d'interventions spécifiques dans le domaine de la culture, pilotées et accompagnées par la CPS, comme l'appui technique apporté aux pays membres. Le Directeur général met l'accent sur le nouveau plan stratégique de la CPS et sur ses axes prioritaires relatifs aux systèmes alimentaires, au changement climatique et aux océans, qui présentent une forte synergie avec la culture.
6. Le Président remercie le Directeur général et communique des informations pratiques sur le déroulement des deux jours de réunion, avant de demander aux délégations des pays de se présenter. Les États et Territoires océaniques suivants sont présents lors de la séance d'ouverture.
 - Australie
 - Îles Cook
 - Fidji
 - Guam
 - Hawaii
 - Kiribati
 - Îles Marshall
 - Nauru
 - Niue
 - Norfolk
 - Nouvelle-Calédonie
 - Aotearoa (Nouvelle-Zélande)
 - Palau
 - Polynésie française
 - Samoa américaines
 - Tonga
 - Wallis et Futuna

7. Les organisations partenaires suivantes se présentent :
 - Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO)
 - Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP)
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
 - Organisation internationale du travail (OIT)
8. Les membres suivants du corps diplomatique de Suva se présentent :
 - Haut-Commissariat des Îles Cook à Suva
 - Ambassade des États fédérés de Micronésie à Suva
 - Haut-Commissariat britannique à Suva
 - Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud
9. M. Miles Young, Directeur de la Division HRSD, demande aux membres de l'équipe de la CPS de se présenter.
10. Le Président présente la recommandation du Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC), qui invite le comité de rédaction de la trente-cinquième réunion du CPAC à continuer à officier lors de la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique. Cette recommandation ne suscite aucune objection.
11. Les ministres sont alors invités à adopter le rapport et les conclusions de la quatrième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique. **Une motion dans ce sens est proposée par les Îles Cook et appuyée par la Nouvelle-Zélande.**
12. Les ministres adoptent l'ordre du jour de la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, **sur proposition des Fidji soutenue par Hawaii.**

Séance 1 – Rapports nationaux

13. Les pays sont invités à présenter aux ministres de la Culture trois réalisations culturelles majeures au regard de leurs objectifs nationaux sur la période comprise entre 2018 et 2021, et à leur faire part de toute évolution des crédits budgétaires nationaux alloués à la culture pendant cette même période. Les ministres ont également la possibilité de débattre des recommandations formulées par les pays.
14. Le **Gouvernement australien** informe les ministres que, compte tenu de l'importance socioéconomique des arts et de la culture, il a débloqué un important plan d'aide pour contribuer à la reconstruction du secteur, dans le droit fil de la Stratégie culturelle régionale océanienne. L'Australie décrit en outre les mesures prises pour protéger et promouvoir l'art autochtone, notamment l'enveloppe de fonds d'aide d'urgence et de relèvement de 12 millions de dollars australiens au profit des centres d'art autochtone et des salons de l'art autochtone, qui a contribué à maintenir leurs activités et à soutenir les artistes autochtones. L'Australie présente également son Plan national pour les arts plastiques autochtones 2021–2025, ainsi que les protocoles relatifs à la propriété culturelle et intellectuelle des peuples premiers dans le secteur des arts, qui contribuent à la réalisation du but 2 de la Stratégie culturelle régionale.
15. Les **Îles Cook** font le point sur leur nouvelle politique culturelle nationale, ainsi que sur la révision en cours du plan national de développement durable, qui se déroulera en trois étapes. Le représentant des Îles Cook présente également le travail accompli avec des partenaires comme la Nouvelle-Zélande pour numériser les documents culturels et permettre ainsi leur sauvegarde. En tant que membre de l'OMPI, les Îles Cook ont adhéré à quatre traités, concernant notamment les droits d'auteur.

Les Îles Cook présentent les mesures prises pour accompagner le secteur culturel et créatif, comme des aides salariales, des subventions et des avantages fiscaux. Les Îles Cook font les recommandations suivantes aux ministres :

- réfléchir à des initiatives visant à diversifier l'économie et à renforcer les industries culturelles et créatives ;
- renforcer les plateformes numériques destinées au commerce des produits culturels de la région Pacifique et les investissements dans ces produits ;

- revoir chaque année le budget et accroître progressivement la part revenant au secteur culturel au cours des trois prochaines années, jusqu'à ce qu'elle représente 10 % du budget annuel total ; et
- réviser annuellement la stratégie régionale en vigueur afin d'atteindre les principaux objectifs et d'améliorer les indicateurs au regard de chaque plan national de développement durable.

Niue présente aux ministres son nouvel établissement, le *Fale Tau Tāoga Niue* destiné à accueillir le patrimoine culturel national. Une fois que l'institution sera dotée de toutes les ressources nécessaires, ses responsables pourront reprendre avec les différents interlocuteurs le dialogue sur le rapatriement potentiel des objets de Niue conservés à l'étranger, ainsi que sur la numérisation de la collection des archives nationales. Niue confirme également que cet espace contribuera à l'enseignement de la langue, de l'art, de l'artisanat et de la culture de Niue dans les établissements scolaires, ainsi qu'aux efforts visant à raffermir la culture, les valeurs et l'identité nationales. Les activités du *Tāoga Niue* sont au programme du certificat de langue niuéenne proposé depuis 2019 par l'Université du Pacifique Sud. La première promotion (neuf étudiants) a obtenu son certificat en octobre 2021 et le cursus complet continue à susciter de l'intérêt, un étudiant étant actuellement inscrit dans le cours de niveau supérieur sanctionné par un diplôme. En octobre 2021, un étudiant de Niue a obtenu un certificat professionnel en gestion du patrimoine, et cinq autres ont obtenu un diplôme de troisième cycle en études océaniques. Niue confirme également son adhésion en 2019 à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Niue soumet les recommandations suivantes à l'examen des ministres :

- procéder à l'évaluation et au renforcement des programmes sur les études océaniques et le patrimoine culturel proposés à l'Université du Pacifique Sud ;
- apporter une assistance technique dans le cadre de la rédaction des stratégies relatives à la propriété intellectuelle, y compris les lois sur les droits d'auteur, afin de mieux protéger le patrimoine intellectuel océanique ; et
- à titre prioritaire, obtenir le renforcement du soutien apporté par l'UNESCO aux États océaniques pour qu'ils s'acquittent des obligations découlant des conventions culturelles auxquelles ils ont adhéré.

16. Dans son exposé, la représentante du **Royaume des Tonga** cite les principales réalisations suivantes : renforcement des effectifs de la Division de la culture et du patrimoine des Tonga, hausse du nombre de conventions de l'UNESCO ratifiées par les Tonga et du nombre de projets de bailleurs financés par l'UNESCO, ainsi que du nombre d'activités culturelles en cours. La ministre évoque également la réouverture du Musée national des Tonga, ainsi que la mise en place d'un système de base de données sur le patrimoine culturel. Les Tonga soumettent à l'examen des ministres les principales recommandations ci-après, axées sur la nécessité :

- de reconnaître la valeur du patrimoine et de l'identité culturels des Tonga ainsi que l'importance de la culture tongienne, et d'affecter des ressources financières au développement du secteur culturel ;
- de reconnaître et de tenir compte de l'importance de la culture dans le contexte des catastrophes naturelles et du changement climatique ;
- de coordonner avec les bailleurs de fonds le financement de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanique 2022–2032 ; et
- de simplifier les processus et les procédures à suivre pour solliciter une aide financière auprès des bailleurs.

17. **Guam** présente aux ministres le travail du Conseil des arts et lettres (CAHA), dont l'action est principalement axée sur l'art autochtone et la constitution de réseaux en Océanie. Le CAHA est également chargé de préparer la délégation de Guam qui participera au 13^e Festival des arts et de la culture du Pacifique à Hawaii. Évoquant le renforcement de la présence militaire américaine sur son territoire, Guam note que le CAHA se sent investi de la mission d'aider les habitants à acquérir le bagage éducatif nécessaire pour faire face aux difficultés associées à cette présence militaire accrue. Guam explique que la pandémie et la fermeture des marchés touristiques asiatiques en particulier ont eu de graves répercussions sur le territoire. Guam s'efforce de renforcer ses effectifs et son budget afin de pouvoir mener des activités en milieu scolaire et auprès des populations locales, ce qui constitue un investissement à long terme dans le tourisme culturel.

18. La représentante d'**Aotearoa (Nouvelle-Zélande)** remercie le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne. Elle confirme que son pays soutient provisoirement la stratégie, sous réserve d'examen du document et de la poursuite des travaux sur certains indicateurs spécifiques. Aotearoa (Nouvelle-Zélande) déclare que la Stratégie est en adéquation avec la position de son gouvernement, et que les indicateurs seront d'une grande utilité pour mesurer et décrire le développement culturel en Océanie. Compte tenu du caractère multiculturel de sa population, Aotearoa (Nouvelle-Zélande) souhaite disposer de plus de temps pour mettre la dernière main aux indicateurs et consulter les parties prenantes afin de garantir une véritable adéquation avec les objectifs et les aspirations communs dans le domaine de la culture. La délégation confirme que ce processus sera achevé d'ici à juin 2023 et que tout sera mis en œuvre pour que la Stratégie et les documents connexes soient entérinés. Le pays va également étudier la possibilité d'achever la définition des indicateurs et d'entériner la Stratégie dans son ensemble avant la réunion exceptionnelle prévue pour la fin de l'année.
19. Les principales réalisations à porter au crédit des **Fidji** au cours des trois dernières années incluent la resoumission du projet de loi sur le patrimoine, la finalisation de la politique culturelle nationale et de la stratégie relative à la culture et à l'éducation, la révision des plans stratégiques des institutions culturelles (Conseil des arts, Musée et Fonds fiduciaire national des Fidji), la collaboration avec les services consultatifs sur les programmes scolaires et la réalisation de visites dans les écoles, ainsi que le suivi des programmes culturels et l'organisation du Festival culturel scolaire des Fidji pour les écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire. Les Fidji ont consulté les parties prenantes au titre du troisième cycle de l'exercice de soumission du Rapport périodique de l'UNESCO pour Levuka, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et ont organisé en 2018 leur tout premier atelier sur la Convention de La Haye. Les Fidji font état de la rénovation d'institutions et de sites culturels comme le Musée des Fidji et le Jardin botanique de Thurston. La délégation évoque l'organisation de formations et d'ateliers en lien avec la culture, ainsi que les financements octroyés par des partenaires internationaux du développement au titre d'activités culturelles. Les Fidji détaillent certains des projets à venir, notamment l'examen des législations, cadres et politiques relatifs à la culture et au patrimoine, l'embellissement des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'obtention de financements supplémentaires de la part de bailleurs (locaux et internationaux) pour le secteur du patrimoine culturel, et le renforcement de la visibilité du patrimoine et des arts locaux dans le cadre de festivals, de forums et d'expositions aux niveaux local et international.
20. La **Papouasie-Nouvelle-Guinée** indique mettre l'accent sur l'élaboration de politiques culturelles nationales et d'un projet de loi visant à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles autochtones. Elle réaffirme en outre son soutien aux industries créatives et culturelles, et met l'accent sur le travail mené actuellement avec l'UNESCO.
21. Le Président remercie les pays qui ont présenté leurs rapports nationaux et lève la première séance.

Séance 2 – Stratégie culturelle régionale océanienne

22. Les Fidji assurant la présidence du groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne, leur représentant est invité par le Président à expliquer la démarche suivie pour concevoir la Stratégie.
23. Les Fidji attirent l'attention des ministres sur la réunion du CPAC tenue en 2019 à Honolulu, et plus particulièrement sur les débats relatifs à la deuxième phase de la Stratégie culturelle régionale océanienne, au cours desquels les ministres ont recommandé l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation et d'une théorie du changement pour la Stratégie. Les Fidji présentent le processus engagé par le groupe de travail avec le soutien du Secrétariat. Il s'agit notamment de tenir compte de l'avis des pays, et d'aligner la Stratégie sur les priorités de développement national dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les Fidji soulignent que la pandémie a aggravé la situation déjà précaire des économies des petits pays insulaires, le secteur de la culture en particulier étant affecté à plusieurs titres. La Stratégie est donc d'autant plus importante pour plaider en faveur d'un soutien national et régional, et solliciter des financements et une assistance auprès des partenaires du développement. Les Fidji soulignent le caractère non prescriptif de la Stratégie, qui laisse aux pays la liberté de choisir les indicateurs en adéquation avec leurs priorités nationales de développement.

24. Mme Frances Vaka'uta, Cheffe de l'Équipe culture pour le développement, présente les grandes lignes de la Stratégie culturelle régionale océanienne. Elle explique que la Stratégie est inspirée de la métaphore des voyages en mer et que sa représentation visuelle est nourrie par les trois sous-régions du Pacifique. Il y a d'abord le *drua* (une pirogue de haute mer permettant de parcourir de longues distances) des Fidji (Mélanésie), qui symbolise l'identité océanienne. La boussole stellaire hawaïenne (Polynésie) est une métaphore de la définition de notre feuille de route ou de nos priorités. Quant à la *rebbilib*, la carte à bâtonnets marshallaise (Micronésie), elle symbolise la mesure des progrès accomplis au fil d'un périple marqué par l'incertitude. Mme Vaka'uta explique que la théorie du changement vise à surmonter les obstacles associés aux thématiques suivantes :
- investissements dans le patrimoine, la culture et les arts océaniens ;
 - conception de politiques de soutien des producteurs culturels et des communautés ; et
 - reconnaissance de la culture en tant que levier et moteur du développement durable en Océanie.
25. Mme Vaka'uta présente la vision et la mission de la Stratégie ainsi que ses cinq domaines prioritaires.
- La priorité 1 est axée sur la nécessité pour les législations, stratégies et politiques nationales de souligner l'importance de la culture et du patrimoine.
 - La priorité 2 met en évidence la nécessité de protéger et de garantir l'essor du patrimoine culturel, des expressions artistiques et des langues.
 - La priorité 3 est axée sur la nécessité pour la culture d'être considérée comme partie intégrante du bien-être économique, environnemental, social et spirituel.
 - La priorité 4 souligne la nécessité de promouvoir la culture de manière innovante pour les générations futures.
 - La priorité 5 est axée sur la nécessité de veiller à ce que les statistiques culturelles soient actualisées, accessibles et utilisées à l'appui d'une prise de décision efficace.
26. Mme Vaka'uta relève que le développement culturel devrait occuper une plus grande place dans les plans de développement nationaux et les domaines d'actions prioritaires à l'échelon régional. Elle met en évidence trois priorités transversales : la recherche dans le domaine de la culture, le renforcement des capacités dans tous les domaines d'action prioritaires de la Stratégie, et la culture et la jeunesse. Pour ce qui est de la recherche ayant trait à la culture, l'accent doit être mis sur le renforcement des protocoles de recherche et le soutien aux travaux susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension du secteur culturel et des industries créatives. Elle relève le rôle crucial que vont jouer la formation et le renforcement des capacités dans tous les domaines prioritaires pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie tant au niveau national que régional. Enfin, concernant la jeunesse, il faudra garantir une véritable participation des jeunes au dialogue et au développement culturels.
27. La mise en œuvre de la Stratégie se déroulera en deux cycles de cinq ans. À l'issue du premier cycle, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours dont les résultats seront pris en compte dans le cadre de la deuxième phase, qui prendra fin en 2032. Une évaluation sera menée à la fin de cette période de dix ans.
28. Le Plan de communication de la Stratégie est présenté aux ministres. Il vise à promouvoir les activités et les résultats positifs de la Stratégie et à créer une plateforme de communication durable qui met en lumière le récit culturel océanien. Il jette les bases de l'investissement, du développement et de la croissance dans le secteur de la culture, ainsi qu'au niveau des priorités de développement nationales et régionales. Les résultats escomptés du Plan de communication sont notamment les suivants : i) renforcement de la sensibilisation à la Stratégie culturelle, du plaidoyer, de la compréhension de la Stratégie et du soutien qui lui est apporté ; ii) compréhension approfondie du rôle essentiel que joue la culture dans le bien-être personnel, collectif et national et les moyens de subsistance durables ; iii) meilleure compréhension des effets positifs et de l'impact considérable de la culture sur le développement et les réalisations de la première phase de la Stratégie culturelle régionale, y compris les enseignements tirés et les difficultés rencontrées ; et iv) mobilisation des soutiens pour le deuxième cycle quinquennal.

29. Le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage est axé sur la mise au point d'outils permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard de certains résultats escomptés, de définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante en matière de suivi-évaluation aux échelons national et régional, et de guider les processus et calendriers d'évaluation des effets prioritaires et des indicateurs définis. Mme Vaka'uta présente le dispositif de suivi des progrès accomplis qui sera actif tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie. Même si les pays bénéficieront d'un soutien pendant cette période, l'objectif est de renforcer leurs capacités afin de promouvoir et de soutenir l'appropriation et la coordination à l'échelon national du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement culturel.
30. Mme Vaka'uta termine son intervention en rappelant que l'évaluation à mi-parcours de la première Stratégie culturelle régionale, réalisée en 2015, avait conclu à la nécessité de mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources, une tâche encore en suspens. Le Secrétariat propose de s'y atteler en 2022, à la lumière des orientations formulées par le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne, et avec son appui. Mme Vaka'uta explique que le plan de mobilisation des ressources exposera comment rechercher et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre la Stratégie. Il comprendra également un guide à l'appui de la levée de fonds à l'échelon national, au bénéfice de la culture.
31. Le Président remercie les Fidji et la CPS pour leurs interventions et ouvre le débat.

Débat général

32. Aotearoa (Nouvelle-Zélande) confirme son soutien provisoire en faisant observer que la vision et les domaines prioritaires de la Stratégie sont très en adéquation avec ceux de son gouvernement. Le pays salue également la reconnaissance des événements autochtones, comme la création d'un nouveau jour férié pour célébrer le Matariki, une fête importante pour les Maoris de Nouvelle-Zélande.
33. Les Tonga remercient le Président et les membres du groupe de travail. Le pays faisant lui-même partie du groupe, il n'a aucune question à soulever, toutes les thématiques pertinentes ayant été abordées au cours du processus de consultation.
34. Le Président demande aux membres d'entériner la Stratégie culturelle régionale océanienne ainsi que son Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage et son Plan de communication. Les pays suivants approuvent la Stratégie oralement.
- Fidji
 - Guam
 - Hawaïi
 - Îles Marshall
 - Niue
 - Norfolk
 - Nouvelle-Calédonie
 - Aotearoa (Nouvelle-Zélande)
 - Palau
 - Papouasie-Nouvelle-Guinée
 - Polynésie française
 - Samoa
 - Tonga
 - Wallis et Futuna
35. L'Australie soutient provisoirement la Stratégie, faisant observer que dans l'attente des élections du 21 mai 2022, le gouvernement actuel se contente d'expédier les affaires courantes. L'Australie sera en mesure de fournir de plus amples informations sur l'approbation de la Stratégie une fois le nouveau gouvernement en place.

Séance 3 – Groupe de discussion 1 : Culture, développement durable et relèvement post-COVID-19

36. La séance est animée par Mme Emily Fabling, représentante d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande). Elle ouvre les débats en rappelant l'impact de la pandémie sur la culture et la création. Mme Fabling fait état des difficultés rencontrées par le secteur dans ce contexte, qu'il s'agisse des pertes résultant de l'arrêt du secteur du tourisme, des dispositions liées à la mise en place de « l'état d'urgence », des coupes budgétaires, du chômage et des violences familiales, ou encore des répercussions sur les moyens de subsistance des producteurs culturels et créatifs. Elle explique le déroulement de la discussion et présente les intervenants, parmi lesquels figurent des représentants du Musée des Fidji, de l'UNESCO et de l'OIT.
37. Le Musée des Fidji présente son plan de lutte contre la COVID-19, qui comportait trois niveaux : préparation (niveau un), riposte (niveau deux) et réponse d'urgence (niveau trois). Le Directeur du Musée des Fidji précise que dans un premier temps, le maintien en fonction du personnel était l'une des priorités de l'institution, qui souhaitait ainsi faire des économies et garantir la continuité de ses activités. Pour ce faire, le musée a diminué les salaires, réduit la facture d'électricité en ayant recours au télétravail, limité les interventions sur le terrain et les déplacements, mis l'accent sur ses priorités et négocié des échéanciers de paiement avec ses fournisseurs.
38. Le musée a tenté d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par la pandémie, en rénovant ses galeries principales, en mettant à profit sa créativité pour tisser des liens avec les populations locales et les jeunes sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux dans le cadre de la « Journée portes ouvertes virtuelle du Musée des Fidji », en mobilisant les financements externes octroyés au titre de la pandémie, et en nouant des partenariats intelligents dans le cadre d'initiatives comme la levée de fonds sur le thème « Évolution de la mode aux Fidji ». Le Musée des Fidji retient de l'expérience de la pandémie de COVID-19 la nécessité de mettre l'accent sur la numérisation des œuvres et des ressources, de repenser sa pérennité financière à long terme et de se doter d'un plan performant de continuité des activités.
39. Le représentant du musée recommande aux ministres d'aider les musées océaniques à investir dans la numérisation de leurs collections et de leurs ressources, de les encourager à mettre en place des mécanismes nationaux garantissant leur viabilité financière à long terme, et d'investir dans le renforcement des capacités du personnel des musées par le biais de bourses octroyées à l'échelon national. Les musées océaniques doivent en outre collaborer avec les musées internationaux possédant des collections d'objets océaniques, et réunir sur une base annuelle ou bisannuelle les responsables des musées et des centres culturels océaniques afin débattre des grands enjeux, des actions de collaboration et des mécanismes innovants.
40. Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique présente la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, en insistant sur les liens entre culture et développement. Le Secrétariat souligne que la Stratégie tient compte des valeurs et des pratiques culturelles et note le rôle fondamental joué par la culture dans les mesures de relèvement postérieures à la pandémie de COVID-19, et son adéquation avec les politiques régionales.
41. Le Secrétariat expose les cinq axes thématiques de la Stratégie : santé et bien-être, trajectoires intégrées pour le relèvement économique et la résilience, système de protection sociale inclusifs, apprentissage adaptatif et filières d'accès à l'emploi, et pérennité des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires. Le Secrétariat prend acte, à partir d'observations générales, de la nécessité de renforcer l'appui psychosocial et les mesures de santé mentale ; du recours aux pratiques et savoirs traditionnels pendant la crise, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire ; et de la coopération renforcée avec les organisations de la société civile, les organisations confessionnelles, les communautés de la diaspora et le secteur privé.
42. L'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO) présente le *Cadre stratégique pour le tourisme durable dans le Pacifique 2030*, et ses objectifs et priorités dans le domaine de la culture. L'Objectif 3 du Cadre est axé sur des cultures visibles et appréciées dans le cadre desquelles le tourisme amplifie et promeut la culture et le patrimoine. Le tourisme doit prioritairement contribuer à la protection et à la promotion des cultures, et être le catalyseur d'industries culturelles et créatives prospères. La SPTO prend acte de la nécessité d'améliorer la portée et la qualité des données permettant de mesurer l'impact environnemental et socioculturel du tourisme.

43. La SPTO formule des appels à l'action dans les domaines suivants : collaboration dans le cadre de campagnes de sensibilisation relatives à la Stratégie culturelle régionale océanienne et au rôle des secteurs culturels et créatifs dans le développement du tourisme durable, partenariats en matière de planification et de développement du tourisme culturel, et soutien de la CPS et du CPAC à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour le tourisme durable dans le Pacifique et de la Stratégie culturelle régionale océanienne. La SPTO prend acte de la double nécessité d'élaborer des indicateurs socioculturels relatifs au tourisme dans le Pacifique, dans le droit fil du travail d'élaboration de statistiques culturelles mené par la CPS et le CPAC, et de renforcer le partenariat entre les secteurs du tourisme et de la culture dans le cadre des enquêtes menées auprès des communautés afin de recueillir leur point de vue sur l'impact culturel du tourisme. Il convient de répondre collectivement à ces besoins par le biais des processus de mise en œuvre du Cadre stratégique pour le tourisme durable dans le Pacifique et de la Stratégie culturelle régionale océanienne.
44. L'UNESCO étant la seule institution des Nations Unies ayant pour mandat d'œuvrer dans le domaine de la culture, ses programmes de travail sont fermement ancrés dans les conventions relatives à la culture. La représentante de l'UNESCO présente les mesures mises en œuvre par l'Organisation pour protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel et garantir ainsi l'accès aux savoirs passés et actuels sur la résilience et l'adaptation aux changements environnementaux. Elle évoque la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et son rôle tout au long de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, compte tenu de l'importance fondamentale des écosystèmes marins pour la santé de la planète. L'UNESCO fait observer que la culture et les arts sont des composantes essentielles d'une bonne éducation, et que les conventions relatives à la culture contribuent à ce type d'apprentissage interdisciplinaire et permettent à l'éducation de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel, de la créativité et de la diversité.
45. L'UNESCO œuvre activement à l'instauration d'un climat favorable à des industries culturelles et créatives prospères, afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir la croissance, par le biais de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'UNESCO examine également le Projet de relance des économies informelles des Nations Unies, qui tire parti des talents créatifs locaux au moyen de transferts des compétences spécialisées visant à rétablir le modèle océanien de transmission des savoirs du maître à l'apprenti, et favorisant l'établissement de liens avec les marchés. S'agissant de l'inclusion sociale et de l'autonomisation des femmes, l'UNESCO constate qu'il est reconnu de longue date que l'accès et la participation à la vie culturelle sont essentiels pour renforcer le bien-être et créer un sentiment d'appartenance et d'identité commune. L'Organisation souligne également que les dynamiques de genre sont des constructions socioculturelles, et que la culture est donc un levier puissant pour parvenir à l'égalité hommes-femmes. Elle met en outre l'accent sur sa Conférence mondiale sur les politiques culturelles – MONDIACULT 2022 – qui sera l'occasion d'engager une nouvelle réflexion sur le rôle des politiques culturelles face aux enjeux mondiaux et de définir les priorités immédiates et futures.
46. L'UNESCO formule un certain nombre d'appels à l'action, notamment : i) faire entendre la voix du Pacifique à la Conférence MONDIACULT, tant à l'échelon national que dans le cadre d'une coordination régionale pilotée par la CPS ; et ii) investir dans les données relatives à la culture aux échelons national et régional, et comprendre la nécessité de renforcer les statistiques culturelles et la recherche dans le domaine des politiques culturelles.
47. L'OIT recense les principales difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels des secteurs de la culture et de la création, comme le manque de possibilités de renforcement des compétences. Comme ils exercent leurs activités dans l'économie informelle, ils ne sont généralement pas pris en compte dans la comptabilité nationale et les statistiques officielles. L'OIT rappelle également les difficultés découlant de l'absence d'intégration de la culture dans les politiques relatives au marché du travail et à l'emploi, à la protection sociale, à la mobilité de la main-d'œuvre, à l'inclusion financière et même à la formation et à l'éducation. Elle relève la rareté des services personnalisés d'aide à la création d'entreprise qui permettraient aux professionnels de renforcer leurs compétences et de pérenniser leurs moyens de subsistance. L'OIT fait par ailleurs observer que la contribution des secteurs culturels et créatifs à la croissance économique à l'échelon national n'est pas reconnue, ajoutant que dans la conjoncture actuelle, bon nombre des actifs de ces secteurs font partie des groupes vulnérables.

48. L'OIT présente sa stratégie de promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs culturels et créatifs, qui met l'accent sur les attitudes, les comportements et la culture. Elle rappelle que les secteurs culturels et créatifs sont tributaires du talent humain, et que pour stimuler l'activité des entreprises dans ce secteur, il est nécessaire de comprendre la culture dans laquelle elles évoluent. L'OIT mentionne alors la nécessité de cartographier et d'analyser l'écosystème des secteurs de la culture et de la création afin de mettre en lumière les écueils rencontrés et les solutions permettant de les surmonter, ainsi que les interventions stratégiques intégrées. Elle présente le nouveau programme conjoint des Nations Unies, qu'elle va piloter et mettre en œuvre en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications, l'UNESCO, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et dont l'objectif est de promouvoir la transformation économique du Pacifique. L'OIT conclut en formulant les appels à l'action suivants.
- Les pays doivent s'engager à œuvrer à un relèvement socioéconomique post-COVID qui soit inclusif, pérenne et résilient.
 - Il convient de mettre en place des politiques donnant la priorité à la création d'emplois décents et productifs pour tous et luttant contre les inégalités.
 - Il est nécessaire d'adopter un programme détaillé prévoyant des mesures spécifiques pour promouvoir des emplois de qualité et le développement économique, la protection des travailleurs, la couverture sociale universelle et le dialogue social.
49. L'animatrice de la séance résume la séance en récapitulant les thèmes récurrents : nécessité d'un développement durable et inclusif, importance de la continuité des activités, même en période de pandémie, travail décent et suppression des obstacles à l'emploi, transformation numérique et importance des investissements dans ce domaine, et exploitation des données pour remédier aux lacunes et tirer profit des nouveaux débouchés.
50. Le Président remercie Mme Fabling et lève la séance 3 en annonçant une brève pause.

Séance 4 – Groupe de discussion 2 : Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels

51. Au cours de cette séance animée par M. Clark Peteru du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), les ministres sont informés des progrès réalisés en matière de reconnaissance et de protection internationales des savoirs traditionnels. Les pays précisent les efforts déployés à l'échelon national pour sauvegarder les savoirs traditionnels et les expressions de la culture, notamment en termes de législation nationale et de mécanismes d'accès et de partage des avantages.
52. Il est rappelé aux ministres qu'au cours des deux dernières décennies, la reconnaissance de la valeur commerciale des savoirs traditionnels, des expressions de la culture et des savoirs autochtones et locaux a sensiblement augmenté, tout comme la reconnaissance de l'intérêt qu'il y a à les conserver. Dans les Orientations de Samoa, les dirigeants océaniens ont pris note des « connaissances et [de] l'expression culturelle autochtones et traditionnelles, qui font valoir les liens profonds entre les personnes, la culture, les connaissances et l'environnement naturel, [et] peuvent fortement favoriser le développement durable et la cohésion sociale et soutenir les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour tirer parti des travaux conjoints de l'UNESCO et de l'OMPI » (Orientations de Samoa, paragraphes 80 et 81).
53. Il est rappelé que si les innovations ou les créations nouvelles inspirées par les savoirs traditionnels et les expressions de la culture peuvent être protégées par les droits de propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels, les expressions de la culture, ainsi que les savoirs écologiques traditionnels ne font en revanche actuellement l'objet d'aucune protection. Dans la mesure où il s'agit de systèmes de connaissances collectifs ou communautaires, ils sont difficiles à protéger dans le cadre des régimes de propriété intellectuelle classiques. La durée de la protection conférée par les régimes/lois conventionnels sur la propriété intellectuelle est limitée, alors que les peuples autochtones et les communautés culturelles, en tant que détenteurs de savoirs, souhaiteraient s'assurer que leurs droits ne puissent pas être limités dans le temps. L'animateur reconnaît l'importance des lois protégeant la propriété intellectuelle et la nécessité d'accorder la même protection aux savoirs traditionnels.

54. L'OMPI note que la propriété intellectuelle jouera un rôle crucial dans la concrétisation des objectifs de la Stratégie culturelle régionale océanienne et l'organisation du FestPAC. Dans ces conditions, il est nécessaire de :
- célébrer, saluer et récompenser l'ingéniosité et la créativité humaines et empêcher leur appropriation abusive, notamment celle de la créativité fondée sur la tradition ;
 - instaurer un cadre juridique et commercial solide pour le secteur culturel et les entreprises communautaires qui seront mises en place ;
 - créer des emplois durables ; et
 - permettre aux producteurs culturels et aux artistes de vivre de leur créativité, y compris lorsqu'elle est fondée sur la tradition.
55. L'OMPI explique que l'un de ses programmes phares est axé sur les expressions culturelles et les savoirs traditionnels. Il s'articule autour d'une composante stratégique, qui prévoit un accompagnement des pays dans l'adaptation de leur législation en matière de propriété intellectuelle afin de mieux protéger les expressions culturelles et les savoirs traditionnels, et d'une composante pratique, qui aide les communautés autochtones et locales à mieux faire valoir leurs droits existants en matière de propriété intellectuelle, comme les marques commerciales et les droits d'auteur. L'OMPI affirme sa volonté de travailler avec les États membres et les organisations régionales telles que la CPS et le PROE, dans un effort de sensibilisation à l'utilité des droits de propriété intellectuelle pour construire et pérenniser un secteur culturel florissant, et de renforcement des capacités en la matière, notamment au regard des projets culturels communautaires et des entreprises fondées sur les expressions culturelles et les savoirs traditionnels. L'OMPI donne des exemples de ses services et de ses programmes et conclut en réaffirmant l'importance de la propriété intellectuelle, ainsi que sa détermination à œuvrer aux côtés des Océaniens et des États Membres.
56. Le représentant de l'Australie rappelle que les expressions culturelles traditionnelles recouvrent l'art, les dessins, les symboles, les styles, les récits, les chansons, la musique, la danse, les sites sacrés, les langues, le patrimoine culturel immatériel, les costumes, les textiles et la mode. Les savoirs traditionnels regroupent le savoir-faire et les connaissances touchant à la médecine et à l'écologie, la gestion des terres, l'océan, les droits de pêche et la terre. L'Australie se dit consciente des carences de la législation actuelle en matière de propriété intellectuelle – droits d'auteur, marques commerciales, dessins – et explique que la propriété collective et la protection illimitée dans le temps ne sont pas reconnues, et que la propriété culturelle et intellectuelle autochtone secrète ou sacrée et les symboles, dessins, styles et récits oraux ne sont pas protégés. Pour l'Australie, cela démontre la nécessité d'adopter des lois spécifiques pour protéger les savoirs et la culture autochtones. L'Australie expose ses protocoles relatifs à la propriété culturelle et intellectuelle des peuples premiers dans le secteur des arts, ainsi que les dix principes relatifs au respect de la propriété culturelle et intellectuelle autochtone, et présente des exemples de projets et d'organisations financés par le Conseil australien des arts qui illustrent les modalités d'application dans la pratique desdits principes et protocoles culturels. L'Australie présente d'autres programmes nationaux, consacrés par exemple aux savoirs et aux sciences autochtones.

Le représentant des Îles Cook expose certains des textes juridiques qui orientent les politiques du pays. Sur le plan international, il s'agit notamment de la Convention de l'OMPI et de la Convention de Berne auxquelles les Îles Cook ont adhéré en 2016 et 2017 respectivement, du Traité de Beijing, du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, et du Traité de Marrakech. Sur le plan national, les Îles Cook ont adopté en 2013 une loi sur les droits d'auteur qui prévoit la protection des œuvres artistiques et littéraires, le respect des droits des créateurs d'œuvres, une procédure de recours, et l'adoption de conventions et de traités internationaux. Le pays s'est également doté en 2013 d'une loi sur les savoirs traditionnels destinée à revitaliser les méthodes traditionnelles de protection des savoirs en confiant aux communautés locales le droit de vérification de la propriété et la gestion des droits (avec l'assistance des pouvoirs publics), en assurant la protection des savoirs traditionnels sur le territoire national, et en prévoyant des voies de recours ancrées dans la tradition. Les Îles Cook concluent en formulant deux recommandations.

- Les pays océaniques devraient adhérer à l'OMPI pour mieux protéger la propriété intellectuelle sur leur territoire.
 - Il convient de renforcer l'infrastructure culturelle régionale pour permettre la ratification des traités et conventions de l'OMPI/UNESCO afin de promouvoir et de préserver le patrimoine, l'identité, les produits et les expressions culturels.
57. Le Président remercie l'animateur et les intervenants et clôt la séance.

Séance 5 – Autres questions et conclusions

58. Le Président rappelle que le CPAC a recommandé à ses membres de travailler avec leurs ministres afin de favoriser la reconnaissance accrue et l'intégration de la culture en tant qu'axe thématique à part entière de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, en plus de sa prise en compte en tant que thématique transversale. Aucune réserve n'est exprimée par les participants à cet égard.
59. Le Président rappelle aux ministres les appels à l'action spécifiques des organisations membres du CORP.
- Les ministres sont invités à renouveler et à renforcer leur engagement en faveur du certificat professionnel en gestion du patrimoine et de la licence en études, patrimoine et arts océaniques de l'USP.
 - Les ministres sont invités à appuyer l'intégration des études océaniques, des études culturelles, des études du patrimoine et des langues océaniques dans les domaines prioritaires pour l'octroi de bourses à l'échelon national.
 - Les ministres sont invités à appuyer l'allocation de certains fonds de développement modestes pour contribuer à la création en ligne du programme de langues océaniques de l'USP.
 - Les ministres sont invités à réfléchir à l'adoption de la *Déclaration de Vemööre : Engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique insulaire, 2021–2025*, adoptée lors de la 10^e Conférence du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées. Cette déclaration préconise des mesures radicales pour protéger la biodiversité dans le Pacifique. Elle se fonde sur les conclusions du Rapport sur l'état de l'environnement et de la conservation en Océanie établi en 2020. La déclaration affirme que la crise mondiale de la biodiversité « représente une menace pour l'existence de notre océan Pacifique, de nos îles et de nos peuples ». La Déclaration de Vemööre rejoint la Stratégie culturelle régionale océanique au travers de son engagement en faveur de la reconnaissance et du renforcement des liens entre le patrimoine naturel et culturel, l'identité culturelle et les savoirs écologiques autochtones.
60. Lors du débat qui suit, Aotearoa (Nouvelle-Zélande) déclare soutenir les recommandations de manière générale, sachant que la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 relève d'un autre ministre dont les services devront être consultés. La délégation rappelle par ailleurs que l'Australie et Aotearoa (Nouvelle-Zélande) sont des pays partenaires de la Déclaration de Vemööre.
61. Les pays suivants déclarent soutenir les appels à l'action.
- Îles Cook
 - Fidji
 - France
 - Guam
 - Hawaïi
 - Niue
 - Nouvelle-Calédonie
 - Aotearoa (Nouvelle-Zélande)
 - Papouasie-Nouvelle-Guinée
 - Samoa américaines
 - Tonga
 - Wallis et Futuna
62. La délégation de l'Australie explique qu'elle n'est pas en mesure de voter étant donné que le gouvernement actuel se contente d'expédier les affaires courantes dans l'attente des élections fédérales. Palau n'est pas en mesure de se prononcer et déclare avoir besoin de plus de temps pour étudier les appels à l'action. D'autres pays non mentionnés ici ne répondent pas à l'appel de leur nom. Le Président remercie les ministres et clôt la séance 5 et la première journée de la conférence.

DEUXIÈME JOURNÉE

63. Le représentant des Fidji entame la deuxième journée par une prière. Les Fidji, en leur qualité de représentants désignés du Comité de rédaction¹, présentent ensuite le projet de conclusions et de recommandations de la première journée. Le Président ouvre les débats.

Débat général

64. Le Secrétariat du FIP fait observer, dans le cadre de l'appel à intégrer la culture dans les axes thématiques de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, que les pays formulent encore des observations sur le renforcement du langage de la culture dans la Stratégie, et que le groupe de travail examinera les recommandations.
65. Aotearoa (Nouvelle-Zélande) confirme qu'elle encouragera et consultera le ministre chargé de contribuer à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.
66. L'UNESCO souhaite en savoir plus sur sa recommandation relative à la représentation des pays océaniques à la Conférence MONDIACULT qui se tiendra plus tard dans l'année. En réponse, le Secrétariat fait observer qu'une recommandation particulière sera formulée lors de la séance 10, lorsque les appels à l'action lancés par les organisations partenaires auront été répertoriés.

Séance 6 – Rapport d'évaluation du Festival des arts et de la culture du Pacifique

67. Cette séance est animée par la Présidente du groupe de travail du FestPAC (Nouvelle-Zélande), Mme Paula Carr d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande), qui présente les membres du groupe de travail, originaires des pays suivants : Australie, Îles Cook, Fidji, Hawaï, Aotearoa (Nouvelle-Zélande), Norfolk, Palau et Polynésie française.
68. Elle présente les travaux d'évaluation du FestPAC menés par la société Ti'Pau Limited en collaboration avec l'Université de technologie du Queensland, et avec le soutien du groupe de travail du FestPAC et de la CPS. L'évaluation repose sur une approche pluridisciplinaire. Elle se compose d'une analyse documentaire, d'une analyse thématique, de séances de talanoa et d'entretiens individuels avec d'anciens membres du CPAC, d'anciens organisateurs et pays hôtes du Festival, des participants au FestPAC, des organisations du CORP, des directeurs du Festival, des bailleurs, et autres acteurs.
69. Mme Letila Mitchell intervient au nom de Ti'Pau Ltd. Elle fait remarquer que les valeurs essentielles du Festival citées dans le rapport sont la souveraineté et l'autodétermination, la préservation du patrimoine et des pratiques culturelles, et le rôle primordial joué par la culture pour assurer la prospérité et renforcer les liens sociaux et communautaires. Elle souligne que ces valeurs ont de nombreuses répercussions sur la région, les pays hôtes, les pays participants, les artistes et le public.
70. D'après Ti'Pau, le renforcement du FestPAC nécessite un engagement des gouvernements régionaux, l'intervention d'un groupe d'experts et de spécialistes de la production munis de l'équipement nécessaire, du personnel professionnel ou expérimenté, et une continuité du savoir, des infrastructures et des financements. Mme Mitchell expose ensuite les recommandations de Ti'Pau, décrites ci-après.

¹ Disponible en annexe.

71. **Recommandation 1** : Stratégie de visibilité visant à renforcer l'intégration du Festival dans les stratégies régionales par l'élaboration d'un plan de communication et la promotion d'un engagement et de partenariats régionaux à plus grande échelle. En effet, même si nombre d'autres institutions et organisations ont fait part de leur intérêt pour une collaboration avec le FestPAC, certaines d'entre elles souhaitent d'abord obtenir davantage d'informations sur le Festival. Cette recommandation souligne également la nécessité de promouvoir un engagement plus structuré des organisations régionales océaniques par le biais de cadres existants, comme celui des organisations membres du CORP. On pourrait s'appuyer pour ce faire sur un groupe interorganisations du FestPAC chargé de mieux intégrer les connaissances et les ressources et d'assurer l'adéquation avec les stratégies régionales. Elle examine également le renforcement de l'engagement de toutes les unités et de tous les départements de la CPS pour assurer une prestation harmonisée du Festival dans des domaines clés tels que la biodiversité, les services zoo- et phytosanitaires, la santé, le tourisme culturel, les océans et le changement climatique.
72. **Recommandation 2** : Élaborer et mettre en œuvre une Charte FestPAC afin d'établir la structure de gouvernance et d'administration du Festival et d'en articuler la vision, les valeurs, l'éthique et les protocoles. La CPS est reconnue comme « dépositaire » du FestPAC, mais aucune charte ni document d'orientation relatif à la structure et à la gouvernance ne vient acter ce fait. Il ressort des entretiens menés que le FestPAC relève de l'autorité de la CPS. Il a également été fait état d'une volonté de mettre en place une charte du Festival.
73. **Recommandation 3** : Instaurer un fonds FestPAC dans le cadre d'une stratégie de financement, de partenariat, de parrainage et de philanthropie afin de forger des relations avec de nouveaux partenaires et philanthropes et de mobiliser le soutien des bailleurs et des partenaires d'hier et d'aujourd'hui. Le FestPAC bénéficie généralement de l'appui des autorités du pays hôte, mais les coûts sont assez élevés et le modèle de financement en vigueur n'est pas viable. Toutefois, il est possible de générer des revenus pérennes et de les compléter par la mise en place d'une billetterie et le recours à d'autres sources, comme les droits de diffusion et de licence. Ti'Pau fait également observer que les fonds sont particulièrement difficiles à mobiliser du fait que les pays hôtes font des demandes de financement ponctuelles auprès des bailleurs et des entreprises, et qu'il est souvent difficile pour les bailleurs d'accorder des financements de manière ponctuelle.
74. **Recommandation 4** : Renforcer le processus d'appel à candidatures et soutenir les efforts déployés dans les pays insulaires pour convaincre les pouvoirs publics d'accueillir le Festival. Bien que des lignes directrices relatives à la présentation des candidatures à l'organisation du FestPAC aient été mises en place, les pays qui n'ont jamais accueilli le Festival ont indiqué qu'ils avaient besoin d'être mieux soutenus et orientés, notamment pour aider les organisations nationales à plaider auprès des pouvoirs publics en faveur de l'organisation de ces festivals. Les autres sous-recommandations figurent ci-dessous.
- 4.1 Renforcer la visibilité de la documentation concernant le Festival et son accessibilité.
 - 4.2 Produire des documents décrivant certains exemples notés lors des éditions passées du Festival.
 - 4.3 Renforcer la visibilité du Festival pour fournir aux pays insulaires des moyens de convaincre les pouvoirs publics de présenter un dossier de candidature en vue d'accueillir le Festival.
75. **Recommandation 5** : Aider les pays hôtes à améliorer la mise en œuvre du *Manuel du Festival des arts du Pacifique* et à en améliorer la diffusion. Ce manuel reste à l'heure actuelle le seul document synthétisant l'ensemble des informations pertinentes portant sur l'organisation du Festival. Ci-après trois façons d'améliorer la diffusion.
- 5.1 Produire des vidéos d'information pratique sur le processus de candidature et sur le manuel.
 - 5.2 Créer une version numérique du manuel qui se prêtera à des mises à jour régulières.
 - 5.3 Ajouter le manuel à la bibliothèque numérique de la CPS afin que les nouveaux membres du CPAC puissent prendre connaissance de ce document et le consulter.
76. **Recommandation 6** : Mettre sur pied une unité FestPAC responsable de la prestation effective et de la viabilité à long terme du Festival. Mettre également sur pied un conseil consultatif des anciens auprès du Festival et un groupe réglementé d'experts. Cette recommandation repose sur la nécessité de procéder à une analyse approfondie des éditions passées afin de cerner le contexte et les enjeux actuels des festivals. Les visites techniques ont également facilité la planification du Festival. Les équipes qui participaient normalement aux préparatifs du Festival n'étaient pas toujours les mêmes que celles qui contribuaient à son déroulement. Ti'Pau fait également observer que la responsabilité de la mise en œuvre de FestPAC incombe en grande partie à l'équipe de la CPS chargée de la culture, qui compte relativement peu de membres.

77. **Recommandation 7** : Élaborer une stratégie FestPAC. Dans la mesure où le FestPAC est un événement ponctuel, il est nécessaire d'adopter une approche plus stratégique afin que le pays hôte ne soit pas obligé d'organiser le Festival en partant de zéro. Ti'Pau a examiné d'autres modèles de prestation du FestPAC, notamment un modèle hybride. Le réexamen des modèles de prestation vise notamment à s'assurer que le FestPAC a lieu tous les quatre ans. Des éléments virtuels pourraient également rendre le Festival plus attractif et séduire un nouveau type de public. Une programmation numérique et l'intégration d'éléments numériques pourraient également s'avérer intéressantes. Les sous-recommandations figurent ci-dessous.
- 7.1 Élaborer une stratégie de financement, de partenariat, de mécénat et de philanthropie.
 - 7.2 Élaborer une stratégie de programmation et d'engagement du public.
 - 7.3 Élaborer une stratégie de mise en application des droits de propriété intellectuelle, des savoirs traditionnels et des droits d'auteur.
 - 7.4 Élaborer une stratégie en matière de médias et de retransmission.
 - 7.5 Élaborer une stratégie pour les industries culturelles et l'économie créative du Festival.
 - 7.6 Intégrer des modèles et des stratégies d'adaptation dans le modèle de prestation du Festival.
 - 7.7 Élaborer une stratégie de programmation numérique.
 - 7.8 Élaborer une stratégie bleue/verte.
78. Ti'Pau insiste sur la question des modèles de prestation du FestPAC, notamment l'élaboration de stratégies d'adaptation susceptibles de contribuer à atténuer les éventuels obstacles à la tenue du Festival tous les quatre ans, sous une forme ou une autre. Ces stratégies peuvent également contribuer à renforcer la continuité de l'engagement et de la collaboration avant et après chaque FestPAC. Il est rappelé aux ministres que d'autres festivals internationaux bien établis ont réussi à mettre en place des modèles hybrides au cours des deux dernières années de pandémie. Outre une stratégie d'atténuation des crises, un festival hybride et d'autres modèles d'adaptation pourraient également apporter une valeur ajoutée au FestPAC, en particulier l'inclusion d'une programmation numérique, intégrant à la fois des composantes en direct et numériques.
79. Ti'Pau examine les modalités selon lesquelles les derniers volets de la stratégie FestPAC recommandent l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation du Festival qui facilitera une « collecte de données » plus efficace et plus ciblée, et ouvrira la voie à une évaluation continue des impacts culturels, sociaux, environnementaux et économiques du Festival.
80. Il est également recommandé que chaque pays d'accueil dispose d'un plan de gestion de l'héritage du Festival définissant des stratégies et des directives à mettre en œuvre dans la foulée du Festival. Un programme patrimonial permanent peut servir de fil conducteur d'une édition du Festival à la suivante, s'inspirer des travaux importants, mettre en place des projets visant à relever les défis permanents du secteur, stimuler les programmes et s'appuyer sur les relations établies lors de chacune des éditions du Festival.
81. Le Président réitère ensuite la recommandation du CPAC selon laquelle le groupe de travail du FestPAC doit poursuivre sa collaboration avec le secrétariat afin d'examiner les modalités d'application de chaque recommandation et remettre un rapport au CPAC et aux ministres. Le Président ouvre ensuite les débats.

Débat général

82. Aotearoa (Nouvelle-Zélande) déclare que les recommandations et perspectives ne se concrétiseront pas sans un plan de mise en œuvre et de financement, et réaffirme la nécessité d'investir dans une étude de faisabilité et de considérer la conception d'une charte et d'une stratégie comme des priorités essentielles.

Séance 7 – Points de situation sur le Festival des arts et de la culture du Pacifique

83. Au cours de cette séance, M. Aaron Salā, Directeur du treizième FestPAC, fait le point sur son déroulement. Il présente son thème – *Ho’oulu Lahui* : Régénérer l’Océanie, et fait observer qu’il appelle à réfléchir à la capacité des habitants de notre mer d’îles à prospérer et à s’épanouir au cours de ce siècle et au-delà. Il est rappelé aux ministres qu’il est prévu de relancer le site Web du Festival durant l’été 2022, et que la page d’accueil actuelle affiche déjà le logo et le thème approuvés récemment. Le Directeur indique qu’Hawaii espère également lancer une application qui contiendra les accréditations des délégués, les horaires et d’autres informations pertinentes. Outre le Festival, Hawaii réorganise également la campagne sur les réseaux sociaux.
84. Il est rappelé aux ministres que le treizième FestPAC prend appui sur les valeurs suivantes :
- sauvegarde et renouveau des arts et cultures traditionnels du Pacifique ;
 - exploration de nouvelles formes d’activités culturelles adaptées aux besoins du Pacifique ;
 - reconnaissance accrue de la richesse culturelle du Pacifique à travers le monde ;
 - renforcement du sentiment d’unité entre les îles du Pacifique en vue de promouvoir l’excellence dans les arts ; et
 - promotion du développement et de l’usage des langues ethniques (autochtones).
85. Dans le droit fil de ces valeurs, les piliers programmation du Festival explorent les enjeux contemporains qui l’intéressent, comme la question de la souveraineté et de la sécurité alimentaires face au changement climatique, et la place à accorder aux solutions Pasifika aux problèmes mondiaux. Ces piliers sont les suivants :
- *hō’ike’ike* – arts du spectacle
 - *hō’ike ki’i* – arts visuels
 - *hana no’eau* – arts appliqués
 - *mea’ai* – arts culinaires
 - *’aha moananuiākea* – symposium
 - *nā hana pāku’i* – activités annexes
 - *nā hanana kuikawā* – événements particuliers
86. Le Directeur donne des détails sur le lieu de la cérémonie d’ouverture du Festival, le site principal, le village et les autres lieux d’accueil. Il est rappelé aux ministres que l’Université d’Hawaii, à Mānoa, accueillera le village du Festival, et que la cérémonie d’ouverture se tiendra au ‘Iolani Palace. Les événements annexes, le symposium et le marché se tiendront au Centre de convention d’Hawaii. Parmi les autres sites partenaires potentiels figurent le musée d’art de l’État d’Hawaii, le Centre culturel polynésien, le musée Bishop et le Royal Hawaiian Centre. Le Directeur indique également que les délégués seront hébergés à la résidence universitaire de l’Université d’Hawaii.
87. Les ministres reçoivent l’assurance que le directeur met tout en œuvre pour obtenir les informations les plus récentes sur les conditions de déplacement et de biosécurité, ainsi que sur la réglementation relative à la COVID-19. D’ici à l’été 2022, Hawaii disposera de nouvelles informations sur :
- le site Web du Festival ;
 - la programmation de la Commission du treizième FestPAC ; et
 - les demandes d’information de la région.

Débat général

88. Les Fidji et les Samoa américaines remercient Hawaii et le Directeur du Festival pour leurs points de situation sur les progrès réalisés en vue du treizième FestPAC.
89. Le Président remercie le Directeur pour sa présentation et demande si les ministres ont proposé une motion d'acceptation des points de situation d'Hawaii. **Le Royaume des Tonga a proposé une motion d'acceptation des points de situation d'Hawaii, avec le soutien des Fidji.**
90. Le Président informe les ministres que le pays hôte du quatorzième FestPAC n'a pas encore été choisi et que, jusqu'à présent, seule la Nouvelle-Calédonie avait exprimé le souhait d'entrer en contact avec d'autres pays mélanésiens avant de travailler en étroite collaboration avec le secrétariat pour présenter une candidature officielle. Il est rappelé aux ministres que la candidature officielle sera présentée au CPAC et aux ministres de la Culture lors d'une réunion ultérieure. Le Président ouvre ensuite les débats.
91. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie demande s'il est possible d'attendre l'arrivée du ministre, car ce dernier souhaiterait évoquer la question de l'accueil du quatorzième Festival, mais n'a pas la possibilité de le faire avant la fin de la journée. Les ministres acceptent et le Président clôt la séance 7.

Séance 8 – Groupe de discussion 3 : Le potentiel inexploité des industries culturelles et créatives océaniques

92. Cette séance est animée par M. Anthony Turua, du ministère du Développement culturel des Îles Cook. L'animateur ouvre la séance et présente les intervenants, puis il invite Mme Carmel Sepuloni, ministre des Arts, de la Culture et du Patrimoine d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande), à intervenir.
93. Mme Sepuloni commence par approuver les principes de partenariat, de participation et de protection. Elle évoque le Programme de relance de l'art et de la culture post-COVID-19, un investissement historique sur quatre ans d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande), visant à relancer le secteur culturel. Ce programme englobe un large éventail d'initiatives et de financements d'envergure visant à apporter une aide à court terme, ainsi qu'un soutien à plus long terme, afin de garantir la résilience du secteur à l'avenir, et encourager l'innovation. La ministre explique que le Programme de relance des arts et de la culture englobe le programme *Mātauranga Māori Te Awe Kōtuku*, qui aide les communautés *Iwi*, *Hapū*, *whanau* et Māori à protéger les aspects vulnérables du *mātauranga* Māori (savoirs, pratiques et systèmes autochtones). La ministre admet que la pandémie a mis en lumière les risques auxquels est exposé le *mātauranga* Māori, qui dans certains cas est détenu par un petit nombre de spécialistes et de *kaumātua*, particulièrement vulnérables au COVID-19. Il est rappelé aux ministres que le programme inclut également l'initiative « Festivals Pasifika ». Ces festivals sont des événements culturels célébrant la culture et l'héritage Pasifika, et sont très appréciés. La ministre présente également la nouvelle législation, qui instaure un jour férié en reconnaissance du Matariki, le lever héliaque de la constellation des Pléiades, célébré pour la première fois le 24 juin de cette année. Elle explique la signification du jour du Matariki, qui marque la reconnaissance et la célébration du *Te Ao Māori*, ainsi que l'acceptation de l'histoire d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande) et de son avenir en tant que nation océanique moderne, et l'importance accordée au bien-être culturel de ses peuples.
94. Le Secrétariat du FIP évoque la Stratégie d'aide au commerce du Pacifique, qui met en lumière les priorités régionales en matière de politique commerciale, qui contribueront à s'assurer que les projets régionaux sont pilotés par les membres. Les membres ont dénombré plusieurs sujets prioritaires, comme les services essentiels (transports, finance, télécommunications et tourisme), le commerce électronique, la connectivité, la facilitation des échanges et la qualité des infrastructures. Le Secrétariat du FIP fait observer que tous ces domaines prioritaires ont des répercussions sur les industries culturelles et créatives, et certifie aux ministres que la Stratégie d'aide au commerce du Pacifique contribuera au soutien du secteur.
95. Il évoque également la manière dont la COVID-19 a accru la nécessité d'un recours plus massif aux TIC et a favorisé la transformation numérique, en particulier dans les industries culturelles et créatives. Il aborde ensuite la Stratégie et la Feuille de route pour le commerce électronique dans la région du Pacifique et leurs priorités, en soulignant qu'elles sont essentielles à l'amélioration de la compétitivité commerciale des industries culturelles et créatives océaniques.

96. Puis il attire l'attention sur la Stratégie régionale pour le développement du kava et le Groupe de travail sur le kava, et sur la manière dont les travaux sur la propriété intellectuelle et les indications géographiques du kava sont entrepris parallèlement à l'élaboration de la stratégie. Il s'agit notamment de :
- élaborer un accord régional entre les pays insulaires océaniques, définissant la dénomination « Kava » – ses qualités, ses délimitations géographiques, ses normes de production, etc. ; et
 - définir des moyens de communication et promouvoir sa diversité culturelle, ses valeurs et ses dispositifs de protection auprès des anciens et des nouveaux consommateurs, ainsi que des dispositions visant à éviter d'éventuels abus culturels.
97. Le Secrétariat du FIP évoque également la Stratégie pour le secteur privé en Océanie et certains aspects clés à prendre en compte, puis aborde le programme à venir et la nécessité de :
- contribuer à l'élaboration des politiques ;
 - constituer des pôles d'activité pour accroître la compétitivité des entreprises et encourager la collaboration entre les PME dans les industries culturelles et créatives ; et
 - examiner comment défendre le programme économique, et notamment la création d'entreprises, les problèmes de production (fournitures, marchés) et les possibilités d'emploi.
98. Un représentant de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) évoque deux célébrations importantes qui ont eu lieu en 2021 : la Journée mondiale de la créativité et de l'innovation, le 21 avril, et l'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable. Il met également l'accent sur les résolutions clés de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la CESAP relatives à la culture. Dans le cadre de son examen des trajectoires de développement durable, la CESAP a examiné comment l'économie créative peut contribuer à stimuler la croissance et le développement économiques des petits États insulaires océaniques en développement de manière à favoriser l'inclusivité, la résilience et la durabilité.
99. Concernant les possibilités d'apprentissage par les pairs, la CESAP encourage les pays océaniques à collaborer afin de :
- tirer plus facilement des enseignements des économies des PEID concernant la meilleure méthode à suivre pour développer une économie et des industries créatives ;
 - échanger des points de vue et des connaissances sur les expériences des pays d'Asie (par ex. Thaïlande, Indonésie, Bangladesh).
100. Concernant le renforcement de l'écosystème politique national, la CESAP explique comment l'économie créative peut mettre en place un environnement favorable au sein duquel les professionnels des économies et des industries créatives peuvent exprimer leur plein potentiel. Il est rappelé aux ministres la nécessité d'envisager :
- de mettre en place des institutions et des cadres réglementaires ;
 - d'élargir la portée de la collaboration entre les groupes créatifs et les entrepreneurs ;
 - d'exploiter les éventuels autres systèmes de financement du développement, comme les contrats à impact social, les investissements d'impact, les subventions, la R-D et le financement participatif ; et
 - développer et encourager l'innovation et l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat féminin, et l'accès au numérique.
101. La CESAP évoque également la nécessité de concevoir des informations statistiques. Pour ce faire, la politique et la planification de l'économie créative doivent intégrer des bases d'information dans l'architecture régionale du Pacifique, en :
- investissant dans la collecte d'informations statistiques ;
 - créant une base de données d'artistes, d'interprètes et d'autres créateurs et entrepreneurs ; et
 - en suivant et en évaluant la contribution de l'économie créative au PIB, à la création d'emplois, aux échanges et au développement socioéconomique.
102. La CESAP explique en outre comment stimuler une reprise durable dans le sillage de la pandémie de COVID-19, avec des possibilités de réforme, de régénération et de renouveau des secteurs de l'économie créative dans le Pacifique, tout en assurant la prospérité économique, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale.

103. La CPS présente aux ministres le *Projet ACP-UE de renforcement des capacités pour des industries de la culture et de la création pérennes en Océanie*, qui vise à :
- contribuer aux priorités nationales et régionales de développement en lien avec la culture et les industries culturelles et créatives ;
 - améliorer les connaissances, la recherche et l'apprentissage en lien avec les capacités, les programmes et l'action publique ;
 - améliorer les compétences et les capacités des artistes et des producteurs du secteur culturel ; et
 - apporter un soutien financier dans le cadre d'un système de subvention.
104. La CPS présente les quatre thèmes du projet ACP-UE : biens et services de haute qualité, accès aux marchés, éducation visuelle et financement durable, le renforcement des capacités étant une composante centrale du projet. Les ministres sont informés du processus de demande de subventions, du nombre de manifestations d'intérêt reçues en 2021, et d'autres détails relatifs aux appels à propositions. Ils sont informés des difficultés rencontrées, notamment des restrictions de déplacement et de la mise en place de modalités de télétravail dans le cadre de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné une forte dépendance vis-à-vis des réunions et des plateformes virtuelles, ce qui a parfois entraîné des complications en raison des problèmes de connectivité rencontrés dans la région.
105. Évoquant les enseignements tirés, la CPS fait remarquer que les industries culturelles et créatives se trouvent à différents stades de développement dans la région. Les pays (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) en sont aux tout premiers stades de croissance. Selon la CPS, cela signifie que la capacité interne à accéder à des financements régionaux et internationaux et à en bénéficier est souvent faible ou insuffisante.
106. La CPS attire ensuite l'attention des ministres sur un certain nombre de problèmes. De nombreux producteurs et professionnels de la culture et de la création exercent leurs activités dans l'économie informelle, ce qui signifie qu'ils ne sont pas déclarés. Beaucoup d'autres n'ont aucune expérience de la rédaction de propositions ni de la bonne gestion d'un projet, or c'est absolument nécessaire pour accéder à des possibilités de financement. La CPS souligne également que les professionnels et les producteurs n'ont aucune idée de la contribution de leur pratique créative ou culturelle au développement national. Elle ajoute que beaucoup ne savent pas à qui s'adresser pour répondre à leurs besoins spécifiques. Elle souligne également l'importance de coordonner le secteur des arts et de la culture à l'échelon local, afin que ceux qui cherchent de l'aide pour élaborer des propositions, par exemple, sachent à qui s'adresser. Elle évoque enfin la nécessité de disposer de statistiques et de données élémentaires, notamment de registres ou de listes d'artistes et de producteurs du secteur de la culture. Il est rappelé aux ministres que le fait de disposer de ces listes et de pouvoir communiquer avec des interlocuteurs clairement désignés permet de partager plus facilement les informations avec des groupes cibles spécifiques. En outre, il est plus facile de cerner les besoins des pays et d'y répondre.
107. L'animateur conclut la séance en encourageant les ministres à tenir compte des points décisifs soulevés par le groupe de discussion, et de l'importance de donner la priorité aux investissements dans les industries culturelles et créatives. Le Président remercie l'animateur et les intervenants avant de clore la séance.

Séance 9 – Groupe de discussion 4 : Langues, océans et changement climatique

108. Cette séance est animée par Mme Coral Pasisi, Conseillère principale auprès du Directeur général de la CPS. Elle commence par évoquer la Décennie internationale des langues autochtones (2022–2032) et la Décennie pour les sciences océaniques 2021–2030, qui offrent toutes deux une occasion unique de mettre un coup de projecteur sur la situation des langues océaniques et sur les aspects culturels des efforts déployés pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, ainsi que des travaux en faveur d'un océan sûr, durable, sain et résilient, qui souffrent actuellement d'un défaut d'attention. L'animatrice ouvre la séance et présente les intervenants. Elle précise que la représentante de l'Université du Pacifique Sud (USP) ne pourra pas rester pour toute la séance et sera donc invitée à intervenir en premier.

109. La représentante de l'USP, Mme Fiona Willans, convient que la langue est intrinsèquement liée à la culture, au patrimoine, au savoir et au bien-être. Elle ajoute qu'elle est également liée à l'éducation, et qu'il faut déployer davantage d'efforts pour comprendre l'impact des langues sur les résultats scolaires. Elle souligne l'importance de la langue pour l'intégration de la culture dans le programme scolaire. Mme Willans explique qu'il s'agit de veiller à ce que les enfants apprennent à lire et à écrire correctement, et comprennent ce qui se passe dans la classe. Elle donne un aperçu des programmes d'enseignement des langues océaniques de l'USP. Ces programmes s'appuient sur les savoirs et les visions du monde des populations autochtones, et sont également pertinents face aux enjeux du XXI^e siècle, comme les technologies, l'élaboration de la terminologie et les relations entre les diasporas.
110. Il est rappelé aux ministres que l'USP enseigne sept langues. Ces cursus peuvent déboucher sur des certificats ou des diplômes, ou être suivis dans le cadre d'une spécialisation ou d'un enseignement optionnel, mais ils ne sont pas tous actifs. Il est également rappelé aux ministres que le programme d'enseignement de la langue fidjienne est en place depuis de nombreuses années et qu'il a récemment instauré le premier programme de cycle supérieur en langues océaniques. Deux autres programmes actifs sont les programmes Māori des Îles Cook et Vagahau de Niue, lancés en 2018 en réponse directe au lobbying mené par les communautés concernées auprès du Conseil de l'USP. Ces programmes sont financés par des droits d'inscription complétés, au besoin, par des fonds nationaux. Une première promotion a été diplômée au titre des deux programmes, et d'autres promotions sont en cours de formation.
111. Il est rappelé aux ministres que si le programme d'enseignement du hindi a également été mis en place voici de nombreuses années, il ne dispose actuellement pas d'un organisme équivalent au Fonds fiduciaire iTaukei, et ne bénéficie pas non plus d'un soutien tranché de la communauté. L'USP explique que le programme en ligne Rotuma a fonctionné brièvement, attirant principalement les classes sociales populaires, mais qu'il a souffert du même problème que le programme de hindi, faute de source de financement durable permettant à l'USP de rémunérer du personnel, même à temps partiel. Les programmes d'enseignement des langues tongienne et *Niuafu'ou* ont été lancés en 2018, et une première promotion a déjà été diplômée avec succès, mais l'incertitude liée au financement a empêché d'ouvrir ces programmes à de nouveaux étudiants. Enfin, il est rappelé aux ministres que le programme d'étude des langues de Vanuatu n'a toujours pas été lancé, alors qu'il a été conçu pour compléter le nouveau programme national et contribuer à l'élaboration de supports d'alphabétisation en langues vernaculaires, à la normalisation du système d'écriture du Bislama, à la formation des enseignants pour la mise en œuvre du nouveau programme, et à la promotion de l'apprentissage du français.
112. Selon l'USP, cette expérience lui a appris une leçon : ces programmes peuvent être extrêmement fructueux s'ils sont proposés par les communautés, et s'ils bénéficient d'un soutien de haut niveau tant au stade de la planification qu'après le début de la formation. Il est également rappelé aux ministres que les étudiants eux-mêmes ont besoin d'avoir la certitude que leurs qualifications dans ces langues seront reconnues dans leur propre pays.
113. Mme Willans fait également observer que les technologies et les médias sont désormais utilisés dans les cours de langues, et indique que la priorité à court terme est de maintenir les programmes actuels et d'intégrer de nouvelles langues dans l'espace académique, si d'autres pays souhaitent entamer des négociations avec l'USP.
114. Elle souligne les prochaines étapes à franchir, qui consistent notamment à attirer davantage d'étudiants afin de pérenniser les financements et de garantir le renforcement des capacités d'enseignement. Il est rappelé aux ministres que la plupart des programmes reposent sur l'expertise d'un très petit nombre de personnes, d'où la nécessité d'attirer du personnel plus jeune, de niveau master au minimum, afin d'assurer l'avenir de ces programmes.
115. Les Samoa américaines saluent le travail effectué par l'USP et déclarent qu'elles vont demander de l'aide.
116. Les Îles Cook remercient l'USP pour son exposé et font remarquer qu'en raison des changements s'opérant rapidement à l'échelon mondial, certains pays océaniques souffrent d'énormes lacunes en termes de traduction, des nouveaux termes et concepts notamment. Les îles Cook ont mis sur pied une commission chargée de remédier à ces difficultés.
117. Hawaii fait observer qu'il serait formidable d'offrir aux pays océaniques la possibilité de s'inscrire à ces cours de langues océaniques, et félicite l'équipe de l'USP.

118. Mme Willans confirme l'existence d'un cours de traduction qui vise à répondre aux préoccupations soulevées par les îles Cook, mais il n'en est encore qu'à ses débuts et n'est donc pas encore exhaustif.
119. L'animatrice remercie Mme Willans et relance le groupe de discussion en invitant le Secrétariat du FIP à intervenir.
120. Le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan (OPOC) du Secrétariat du FIP commence par souligner que l'OPOC soutient les membres en reconnaissant le rôle des savoirs traditionnels en termes de gestion des océans, ainsi qu'en s'assurant que les peuples autochtones et communautés locales bénéficient d'une reconnaissance et d'une protection ad hoc. L'OPOC examine l'applicabilité de la Conférence intergouvernementale des Nations Unies sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, ainsi que d'autres instruments internationaux comme la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya et l'Accord de Paris. M. Peni Baselala Suveinakama conclut qu'il convient de reconnaître que les savoirs traditionnels s'inscrivent en complément de la science contemporaine et ne doivent pas être traités comme un sous-ensemble, que le consentement préalable libre et éclairé doit être la condition sous-jacente à tout accès aux savoirs traditionnels et, enfin, que la valeur ajoutée que les savoirs traditionnels apportent à la gestion des océans ne doit jamais se départir de la notion d'équité.
121. La présentation du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (PCCOS) commence par une exposition de l'objectif du centre, à savoir aider les communautés et les gouvernements océaniques à accéder facilement aux sciences océaniques, aux connaissances et à l'expertise nécessaires pour prendre des décisions éclairées et pour protéger et gérer durablement leurs ressources océaniques. Mme Katy Soapi présente une chronologie des événements, depuis la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982, jusqu'à la Politique nationale des océans des Fidji de 2021. Il est rappelé aux ministres qu'une analyse des politiques nationales relatives aux océans montre qu'elles tiennent compte des principes de la gestion intégrée des océans, et visent à les mettre en œuvre. Le PCCOS fait part des solutions mises en œuvre en Océanie pour sauver l'océan, comme un programme intégré en sciences océaniques pour un Pacifique bleu en bonne santé permettant de faire vivre les générations futures.
122. La CPS confirme que les savoirs traditionnels sont une priorité transversale intégrée dans toutes les activités océaniques du PCCOS. Le PCOSS reconnaît et présente les savoirs traditionnels comme un système de connaissances important et complémentaire présentant un intérêt régional pour la gouvernance des océans. Mme Soapi fait également observer qu'il existe des lignes directrices établies relatives à l'intégration et à la prise en compte systématique des savoirs traditionnels. Elle souligne la nécessité d'élaborer collectivement un Plan d'action intégré pour les sciences océaniques et les savoirs traditionnels du Pacifique, afin de permettre la mise en place de mécanismes axés sur les solutions et de soutenir les initiatives scientifiques des communautés. Selon elle, il convient également de concevoir collectivement et d'améliorer des outils et des services intégrant des données et des informations comme les caractéristiques sociales, culturelles, environnementales et économiques de l'océan, et facilitant leur utilisation. En conclusion, elle salue le soutien apporté par le PCOSS à des pays comme Vanuatu, les Fidji et la Nouvelle-Calédonie.
123. Dans sa présentation, l'UNESCO souligne l'importance de la question du changement climatique, déterminante dans le Pacifique. L'UNESCO reconnaît que la gravité de l'urgence climatique, la perte rapide de biodiversité et les autres formes de dégradation de l'environnement contribuent à cette crise protéiforme, et ont des répercussions sur les efforts de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel de l'humanité, notamment de son patrimoine culturel immatériel. Le changement de mentalité nécessaire pour faire face à la crise du climat et de la biodiversité et aux autres défis environnementaux passera nécessairement par la culture. Par ses travaux dans ce domaine, l'UNESCO reconnaît et défend l'importance des connaissances et de la diversité culturelles, la diversité et le patrimoine culturels étant des moteurs essentiels de la transformation et de la résilience sociétales nécessaires pour faire face au changement climatique et promouvoir le développement durable. Mme Ellen Lekka explique le concept de patrimoine culturel immatériel et présente la Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). L'UNESCO souligne également que le PCI fait l'objet d'un nouveau projet financé par le Japon : Sauvegarde du PCI en situation d'urgence dans les PEID du Pacifique et des Caraïbes (à savoir les Fidji, les Tonga et Vanuatu).

124. Concernant la reconnaissance de la Décennie pour les sciences océaniques, l'UNESCO déclare qu'elle coopère avec le Réseau du patrimoine de la Décennie pour les sciences océaniques (ODHN) dans le cadre de ses travaux sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Son objectif est de sensibiliser la communauté du patrimoine culturel à la Décennie des Nations Unies sur les sciences océaniques, et de coordonner la réponse de cette communauté afin d'améliorer l'intégration de l'archéologie et de la gestion du patrimoine culturel dans les sciences marines. En reconnaissant la Décennie des langues autochtones, l'UNESCO garantit l'adoption d'une approche multipartite et inclusive dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action global pour la décennie.
125. Pour conclure, l'UNESCO lance les appels à l'action suivants aux ministres, attirant l'attention sur la nécessité de :
- faire entendre la voix du Pacifique à la Conférence MONDIACULT, tant à l'échelon national que dans le cadre d'une coordination régionale pilotée par la CPS, afin d'encourager une approche du changement climatique et de la réponse aux aléas naturels axée sur la culture, et le recours à la culture pour mobiliser et stimuler l'action climatique ; et
 - réaliser des études et des recherches visant à mieux comprendre les connaissances environnementales reconnues par les communautés comme faisant partie de leur patrimoine culturel immatériel.
126. Le Président remercie l'animateur et les intervenants et clôt la séance.

Débat général

127. Les Fidji demandent à l'OPOC de donner des précisions sur l'Alliance pour l'océan Pacifique (POA) et sur les travaux prévus autour des savoirs traditionnels. En réponse, l'OPOC évoque les difficultés rencontrées au regard de la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dans la mesure où il est difficile de convaincre les pays non océaniques de se mettre à la place des pays océaniques et de comprendre leur point de vue. L'OPOC souligne que les progrès réalisés à l'échelon mondial nécessiteront des efforts plus importants, coordonnés à l'échelon régional. L'OPOC confirme également que l'Alliance pour l'océan Pacifique s'apparente à un organe de concertation destiné aux organisations qui s'intéressent aux travaux sur les océans, et qu'elle envisage actuellement de consulter les organisations régionales pour faire avancer le débat sur la connaissance des océans. L'OPOC évoque également la décision récente de mettre sur pied un groupe de travail sur les savoirs traditionnels afin de soutenir les efforts régionaux et de garantir une approche coordonnée des travaux sur les océans.
128. Aotearoa (Nouvelle-Zélande) s'interroge sur les liens entre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et les réalités océaniques, et mène une réflexion sur les nombreux déplacements à travers le monde nécessitant de transporter des artefacts culturels, dont le transfert international est souvent interdit. Aotearoa se demande comment le travail des organisations partenaires s'inscrit dans ce contexte. L'animatrice et les intervenants admettent qu'il s'agit d'un problème collectif qui concerne de nombreux Océaniques, et qu'il convient de poursuivre les travaux dans ce domaine.
129. Les Fidji demandent quels sont les effets attendus de la conférence MONDIACULT. En réponse, l'UNESCO précise que l'objectif principal de la conférence est d'intégrer la culture dans les Objectifs de développement durable, et de la présenter comme une solution, en faisant observer que les différents domaines de la culture présentent un lien avec les ODD.
130. La Nouvelle-Calédonie exprime sa volonté de participer aux côtés des ministres. Elle remercie les intervenants et souhaite s'investir encore davantage dans les groupes de discussion internationaux sur le thème de la culture afin de pouvoir instaurer collectivement un cadre de collaboration qui permettra de mettre au point des solutions techniques pour le Pacifique.
131. L'animatrice conclut la séance par une réflexion sur la question du changement climatique et les débats actuels sur les pertes et préjudices en amont de la COP27. L'animatrice fait observer que le Pacifique doit mobiliser des ressources pour contribuer à renforcer la résilience dans la région, et que les savoirs traditionnels et les technologies ont un rôle important à jouer dans ce cadre. Le Président remercie l'animatrice et les intervenants et clôt la séance.

Séance 10 – Autres questions

132. M. Mickaël Forrest, ministre du Tourisme international de la Nouvelle-Calédonie, est invité à s'adresser à l'assemblée, conformément à la demande formulée précédemment.
133. Il remercie le Président et commence par évoquer la responsabilité de changer le monde pour le mieux. Il fait observer que les pays océaniens entretiennent des relations linguistiques et patrimoniales avec la terre et la mer, et qu'ils doivent y donner un sens. Il souligne la gravité des effets climatiques sur la Nouvelle-Calédonie, qui a dû récemment faire face à cinq phénomènes climatiques. Il fait part de l'intérêt de la Mélanésie pour l'organisation du quatorzième Festival, et confirme que la Nouvelle-Calédonie se concertera avec d'autres pays mélanésiens avant de poursuivre le processus de candidature officiel. Il déclare que ce serait une formidable occasion pour la Nouvelle-Calédonie, qui n'a pas accueilli le FestPAC depuis 2000. Il conclut en rappelant que le dernier gouvernement indépendantiste de Nouvelle-Calédonie a été élu en 1982, mais qu'aujourd'hui, des décennies plus tard, un gouvernement FLNKS est en place, et c'est dans ce contexte particulier que le pays présente ouvertement sa candidature pour accueillir le Festival 2028.
134. Le Président remercie le ministre pour sa manifestation d'intérêt, avant de présenter aux ministres le point de l'ordre du jour relatif à la réunion extraordinaire proposée à la fin de l'année pour débattre de trois sujets :
- rapport établi par le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne au sujet du plan de mobilisation de ressources ;
 - rapport établi par le groupe de travail du FestPAC sur les recommandations du rapport d'évaluation du FestPAC ; et
 - candidatures officielles pour l'accueil du quatorzième Festival en 2028.
135. Le Président demande aux ministres de présenter la motion à l'appui de l'organisation d'une réunion extraordinaire du CPAC et d'une réunion des ministres de la Culture plus tard dans l'année, chacune devant se dérouler sur une journée. **Les Fidji présentent la motion et les Tonga la soutiennent.**
136. Le Président prend ensuite note des appels à l'action lancés par les organisations partenaires et en donne lecture.
- Les ministres sont encouragés à participer à la prochaine conférence mondiale de l'UNESCO MONDIACULT relative aux politiques culturelles et au développement durable, qui se tiendra au Mexique en septembre de cette année.
 - Il leur est demandé d'appuyer la priorité accordée aux statistiques culturelles, à la recherche sur la culture et aux politiques culturelles.
 - Il leur est par ailleurs demandé de renforcer, à l'échelon national, les actions de plaidoyer et de sensibilisation sur le rôle de la culture dans le développement durable, afin d'accroître les financements dans le secteur.
 - Concernant l'atténuation des effets du changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, les ministres sont invités à considérer la culture comme un moyen de mobiliser et de stimuler l'action climatique et de renforcer une approche du changement climatique et de la réponse aux catastrophes naturelles axée sur la culture.
 - Concernant la jeunesse et l'éducation, ils sont invités à appuyer la mobilisation des jeunes et mettre davantage l'accent sur l'intégration de la culture dans l'éducation (par ex. patrimoine culturel ; savoirs traditionnels ; changement climatique).
 - Ils sont invités à appuyer la protection des droits des artistes et des droits culturels et la sauvegarde des savoirs autochtones.
 - Concernant les savoirs traditionnels et propriété intellectuelle, ils sont invités à encourager les professionnels du secteur de la culture à s'inscrire aux programmes OMPI d'acquisition de compétences pratiques et de soutien aux innovateurs, aux créateurs et aux entrepreneurs issus des communautés autochtones et locales et du secteur culturel.

- Concernant les industries culturelles et créatives, il est demandé aux ministres de se placer du point de vue des entreprises et des employeurs pour faire avancer les priorités de ces industries.
- Enfin, les ministres sont invités à soutenir la constitution d'associations et d'entreprises créatives, en particulier de micro et petites entreprises créatives ; et à renforcer les liens entre les associations créatives et les pourvoyeurs d'emplois/le secteur privé ou les organisations de travailleurs à l'échelon national.

137. Les pays suivants déclarent soutenir ces appels à l'action.

- Australie
- Îles Cook
- Fidji
- Guam
- Hawaï
- Kiribati
- Niue
- Norfolk
- Nouvelle-Calédonie
- Aotearoa (Nouvelle-Zélande)
- Samoa américaines
- Tonga
- Wallis et Futuna

138. Le Président remercie les ministres pour leur soutien et invite les participants à faire part de toute autre préoccupation ou question qu'ils souhaiteraient aborder.

Débat général

139. Les Fidji soulèvent la question de l'appel en faveur d'une meilleure inclusion de la culture dans la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, et font observer que leur ministère des Affaires étrangères préside cette Stratégie, et qu'ils sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire que la culture fasse l'objet d'un domaine thématique distinct.

140. Le Secrétariat du FIP précise que les six axes thématiques de la stratégie actuelle comportent une référence à la culture, de même qu'aux valeurs culturelles et aux savoirs traditionnels. Le Secrétariat du FIP indique par ailleurs que cette version de la Stratégie est le produit de 18 mois de consultation. Il demande aux ministres d'envisager de modifier la formulation de leur recommandation.

141. Les Îles Cook font part de leur point de vue selon lequel le texte du relevé de conclusions mentionnant la culture est suffisant.

142. Les Tonga confirment qu'ils sont satisfaits de la formulation actuelle et rappellent qu'il s'agit d'un processus distinct du processus de consultation sur la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

143. Le Vice-président demande des éclaircissements sur la séance 6, concernant le fait que les ministres aient accepté que le groupe de travail poursuive la mission qui lui a été confiée conformément à la recommandation du CPAC, et présente ensuite les conclusions de ses travaux aux ministres lors de cette réunion extraordinaire. Aotearoa (Nouvelle-Zélande) confirme son appui au texte. Elle fait toutefois remarquer que la CPS doit être incluse dans la recommandation en sa qualité de secrétariat.

Séance 11 – Conclusions de la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique

144. Le comité de rédaction présente les Conclusions et recommandations², qui ouvrent la voie à un débat.

Débat général

145. L'Australie demande si le comité de rédaction pourrait supprimer la référence au point 6.1 qui la cite comme « non signataire » de la déclaration de Vemöore, et la remplacer par un texte mentionnant qu'Aotearoa (Nouvelle-Zélande) et l'Australie sont *partenaires*.

146. L'UNESCO demande que l'expression « catastrophes naturelles » soit remplacée par « aléas naturels ».

147. La Nouvelle-Calédonie remercie le comité de rédaction et confirme qu'elle sera en mesure d'utiliser le texte du projet de conclusions pour présenter sa candidature à l'organisation du quatorzième FestPAC.

Allocutions de clôture

148. Le Président clôt la séance et demande au Vice-président de prononcer l'allocution de clôture en sa qualité de Directeur de la Division HRSD de la CPS. Le Vice-président félicite les ministres pour les nombreuses décisions importantes qu'ils ont prises. Il évoque notamment l'approbation de la Stratégie culturelle régionale océanienne et la décision de mettre en œuvre les conclusions et recommandations de l'évaluation du FestPAC. Il fait observer que la Stratégie culturelle régionale océanienne propose de nombreuses pistes pour renforcer la croissance durable dans le secteur de la culture et du patrimoine, ainsi que dans les domaines où la culture joue un rôle transversal essentiel. M. Young rappelle que les recommandations relatives au FestPAC visent à garantir la pérennité de cet événement régional emblématique et à faire en sorte qu'il apporte une valeur ajoutée encore plus importante aux pays insulaires océaniques. Il salue la volonté de la Nouvelle-Calédonie d'accueillir la quatorzième édition du FestPAC, et se félicite de la richesse des débats, de la participation active des représentants pendant ces deux jours, et du soutien apporté par l'équipe du secrétariat.

149. En conclusion, le Président remercie les ministres et les délégations des pays, les observateurs et les présentateurs pour leur contribution au succès de la réunion. Le Président fait remarquer la résilience des peuples océaniques face aux défis qu'ils continuent à surmonter, comme l'illustre la façon dont ils ont géré la crise de la COVID-19. Le Président exhorte les délégués à ne jamais oublier que l'océan qui entoure les pays océaniques a contribué à l'unification de la région, et que les peuples océaniques continueront à s'aimer et à s'estimer mutuellement dans l'esprit d'*aloha*. Le Président clôt la réunion par une prière.

² Conclusions et recommandations en annexe.

ANNEXE 1 : Conclusions de la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique

27–28 avril 2022

La cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, organisée par la Communauté du Pacifique (CPS), se tient virtuellement les 27 et 28 avril 2022. Au préalable, les 13 et 14 avril, s'est tenue la trente-cinquième session du Conseil des arts et de la culture du Pacifique.

Les représentants de vingt États et Territoires insulaires océaniques y participent : Australie, Îles Cook, Fidji, Guam, Hawaii, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Norfolk, Nouvelle-Calédonie, Aotearoa (Nouvelle-Zélande), Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga et Wallis et Futuna. Parmi les participants figurent les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)³, ainsi que des organisations non gouvernementales internationales et régionales et des partenaires du développement. Tuvalu est excusée en raison du décès prématuré de M. Katepu Laoi, ministre des Collectivités locales, de la Culture, de la Gestion des déchets et de l'Agriculture.

- 1.1 Les ministres reconnaissent la valeur intrinsèque de la culture dans le Pacifique, admettant qu'elle sous-tend l'identité du Pacifique bleu et y contribue.
- 1.2 Les ministres reconnaissent les progrès continus accomplis au regard des objectifs de développement national liés à la culture, malgré les difficultés rencontrées au cours des trois dernières années.
- 1.3 Les ministres félicitent la CPS pour ses efforts continus visant à faire progresser la culture en tant qu'axe de travail ciblé et priorité de développement transversale.
- 1.4 Les ministres encouragent la reconnaissance accrue et l'intégration de la culture en tant qu'axe thématique à part entière de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, en plus de sa prise en compte en tant que thématique transversale⁴.
- 1.5 Les ministres prennent acte des conclusions et des recommandations de la trente-cinquième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique.

Stratégie culturelle régionale océanique

- 2.1 Les ministres approuvent la Stratégie culturelle régionale océanique, son Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage et son Plan de communication, et se félicitent de la vaste portée de la Stratégie culturelle régionale océanique et de la possibilité accordée aux pays de déterminer eux-mêmes les domaines sur lesquels ils souhaitent se concentrer. Les ministres prennent note de l'approbation provisoire de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il est rappelé aux ministres que la Nouvelle-Zélande doit poursuivre les consultations avec les parties prenantes nationales concernant le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage, et qu'elle adressera un point de situation aux ministres d'ici à juin 2023. L'Australie sera en mesure de donner son avis sur l'approbation définitive de la Stratégie culturelle régionale océanique, du Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage et du Plan de communication après les élections fédérales qui doivent se tenir le 21 mai 2022.
- 2.2 Les ministres acceptent que le groupe de travail actuel sur la Stratégie culturelle régionale océanique continue à superviser la finalisation des priorités et des indicateurs de la stratégie, le déploiement de son Plan de communication, la finalisation du Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage, et l'élaboration des outils de suivi-évaluation et d'apprentissage, ainsi que l'élaboration du Plan de mobilisation des ressources de la Stratégie culturelle régionale océanique.

³ Organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) présentes à la réunion : Secrétariat du FIP, Organisation du tourisme du Pacifique Sud (STPO), Université du Pacifique Sud (USP), Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et CPS.

⁴ Les ministres prennent acte que le Gouvernement Australien est un gouvernement intérimaire et que le pays n'est donc pas en mesure de prendre position sur les questions détaillées au paragraphe 1.7. Les ministres prennent également acte que Palau a demandé plus de temps pour prendre position sur les questions détaillées au paragraphe 1.7.

Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC)

- 3.1 Les ministres se disent très satisfaits des consultations approfondies menées en amont de la formulation du rapport d'évaluation du FestPAC.
- 3.2 Les ministres :
 - prennent acte du rapport d'évaluation du FestPAC ;
 - approuvent la poursuite de la collaboration du groupe de travail du FestPAC avec le secrétariat afin d'examiner les conclusions et les recommandations du rapport et parvenir à un consensus sur la suite à donner aux recommandations ;
 - notent que le groupe de travail rendra compte de cette collaboration au CPAC (à une date restant à déterminer) afin que ce dernier réfléchisse et prenne une décision sur la suite à donner aux recommandations ; et
 - prennent acte que le CPAC rendra compte de ses conclusions lors d'une réunion de ministres spécialement convoquée à cet effet dans les meilleurs délais, afin que les ministres réfléchissent et prennent une décision sur la suite à donner aux recommandations.
- 3.3 Les ministres prennent acte des efforts actuellement déployés par Hawaii, avec le soutien du secrétariat, en vue d'accueillir le treizième FestPAC en 2024, et se félicitent de l'intérêt manifesté par la Nouvelle-Calédonie pour accueillir le quatorzième FestPAC en 2028.

Culture, développement durable et relèvement post-COVID-19

- 4.1 Les ministres reconnaissent les graves répercussions du COVID-19 sur le secteur de la culture et ses industries et conviennent de travailler avec CORP et les organisations partenaires afin de les relancer.
- 4.2 Les ministres rappellent l'importance de participer à la prochaine conférence mondiale de l'UNESCO MONDIACULT relative aux politiques culturelles et au développement durable, qui se tiendra au Mexique en septembre de cette année.
- 4.3 Les ministres appuient la priorité accordée aux statistiques culturelles, à la recherche sur la culture et aux politiques culturelles.
- 4.4 Les ministres appuient le renforcement, à l'échelon national, des actions de plaidoyer et de sensibilisation relatives au rôle de la culture dans le développement durable, afin d'accroître les financements dans le secteur.
- 4.5 Les ministres réaffirment leur soutien à la mobilisation des jeunes et acceptent de mettre davantage l'accent sur l'intégration de la culture dans l'éducation (par ex. patrimoine culturel ; savoirs traditionnels ; changement climatique).

Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels

- 5.1 Les ministres reconnaissent l'importance de la protection des droits des artistes et des droits culturels et de la sauvegarde des savoirs autochtones.
- 5.2 Les ministres conviennent de tirer parti de l'expertise et de l'appui technique de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et des organisations du CORP concernées pour renforcer la protection et la sauvegarde des savoirs traditionnels et des expressions culturelles.

Culture et enseignement supérieur

- 6.1 Les ministres conviennent que l'enseignement supérieur joue un rôle important dans le soutien au secteur de la culture et réaffirment leur appui au Certificat professionnel en gestion du patrimoine de l'Université du Pacifique Sud et à la Licence en études, patrimoine et arts océaniques.
- 6.2 Les ministres réaffirment leur appui à l'intégration d'études océaniques, d'études culturelles, d'études du patrimoine et de langues océaniques dans les domaines prioritaires en matière d'octroi de bourses à l'échelon national.
- 6.3 Les ministres confirment leur appui à l'allocation de certains fonds de développement modestes pour contribuer à la création en ligne du programme de langues océaniques de l'USP⁵.

Culture et conservation

- 7.1 Les ministres reconnaissent les liens implicites entre le patrimoine naturel et culturel et la relation mutuelle entre la culture et la conservation, et conviennent que les pays doivent envisager de signer la *Déclaration de Vemöore : Engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique insulaire, 2021–2025*. Les ministres notent également que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont des « pays partenaires » non signataires de cette déclaration.

Industries culturelles et créatives

- 8.1 Les ministres exhortent les pays à donner la priorité à la culture en :
 - diversifiant l'économie par le renforcement des industries culturelles et créatives ;
 - utilisant les plateformes numériques destinées au commerce des produits culturels et en augmentant les investissements dans ces produits ; et en
 - augmentant les crédits budgétaires nationaux alloués à la culture, en reconnaissance de la valeur de la culture pour les peuples océaniques.
- 8.2 Les ministres confirment la nécessité de renforcer et de soutenir les industries culturelles et créatives aux échelons national et régional, l'objectif étant d'engendrer des avantages durables en matière de développement économique et social.
- 8.3 Les ministres reconnaissent l'avantage de se placer du point de vue des entreprises et des employeurs pour faire avancer les priorités de ces industries.
- 8.4 Les ministres soutiennent la constitution d'associations et d'entreprises créatives, en particulier de micro et petites entreprises créatives ; et le renforcement des liens entre les pourvoyeurs d'emplois/le secteur privé ou les organisations de travailleurs.

Langues du Pacifique, océans et changement climatique

- 9.1 Les ministres confirment la nécessité de sauvegarder les langues et d'intégrer la culture et les savoirs traditionnels dans les actions en faveur des océans et de l'atténuation du changement climatique.
- 9.2 Les ministres acceptent de considérer la culture comme un moyen de mobiliser et de stimuler l'action climatique et de renforcer une approche du changement climatique et de la réponse aux catastrophes naturelles axée sur la culture.
- 9.3 Les ministres se félicitent des travaux sur les océans menés à différents niveaux aux échelons national, régional et international, et conviennent que les savoirs traditionnels sur les océans devraient être reconnus comme complémentaires des sciences océaniques occidentales.

⁵ Les ministres prennent acte que le Gouvernement australien est un gouvernement intérimaire et que le pays n'est donc pas en mesure de prendre position sur les questions détaillées aux paragraphes 3.1 à 3.3. Les ministres prennent également acte que Palau a demandé plus de temps pour prendre position sur les questions détaillées aux paragraphes 3.1 à 3.3.

Autres questions

10.1 Les ministres approuvent l'organisation d'une réunion extraordinaire du CPAC et d'une réunion des ministres de la Culture en novembre ou début décembre 2022, chacune devant se dérouler sur une journée, afin de discuter :

- du rapport établi par le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne au sujet du plan de mobilisation de ressources ;
- du rapport établi par le groupe de travail du FestPAC sur les recommandations du rapport d'évaluation du FestPAC ; et
- de la réception des candidatures officielles pour l'organisation du quatorzième Festival en 2028.

FIN

ANNEXE 2 : Liste des participants

Country	Name Title Organisation Email
American Samoa	<p>Tiāluga Seloti Advisory Board Member <i>Arts, Culture & Humanities</i> tiasel@yahoo.com</p>
	<p>Tasi Sunia Program Manager <i>Arts, Culture & Humanities</i> tsunia.artscouncilasg@gmail.com</p>
	<p>Dr Mary Taufetee Deputy Director <i>Arts, Culture & Humanities</i> marytaufetee@yahoo.com</p>
Australia	<p>Greg Cox First Assistant Secretary <i>Office of the Arts; Department of Infrastructure, Transport, Regional Development and Communications</i> Greg.cox@arts.gov.au</p>
	<p>Julia Balkwell Director, Private Sector Investment and International <i>Australian Office of the Arts</i> Julia.Balkwell@arts.gov.au</p>
	<p>Patricia Adjei Head of First Nations Arts and Culture <i>Australian Office of the Arts</i> p.adjei@australiacouncil.gov.au</p>
	<p>Léa Giacomelli Senior Policy Officer, Arts Development and Investment Branch <i>Australian Office of the Arts</i> lea.giacomelli@arts.gov.au</p>
	<p>Brahmami Kumarasamy Public Affairs Adviser <i>Australia Council for the Arts</i> B.Kumarasamy@australiacouncil.gov.au</p>
Commonwealth of the Northern Mariana Islands (CNMI)	NOT ATTENDING
Cook Islands	<p>Anthony Turua Head of Ministry <i>Ministry of Cultural Development</i> anthony.turua@cookislands.gov.ck</p>
	<p>Ngarangi Tangaroa-Teio Director of Cultural Governance <i>Ministry of Cultural Development</i> ngarangi.tangaroa-teio@cookislands.gov.ck</p>

Country	Name Title Organisation Email
Easter Island (Rapa Nui)	NOT ATTENDING
Federated States of Micronesia (FSM)	NOT ATTENDING
Fiji	<p>Colin Yabaki Director Heritage and Arts and National Archives of Fiji <i>Ministry of Education, Heritage and Arts and National Archives of Fiji</i> colin.yabaki@govnet.gov.fj</p> <p>Vereniki Nalio Senior Cultural Policy, Convention and ICH Officer <i>Ministry of Education, Heritage and Arts and National Archives of Fiji</i> vereniki.nalio@govnet.gov.fj</p> <p>Vaciseva Kuli Assistant Policy and Convention Officer <i>Ministry of Education, Heritage and Arts and National Archives of Fiji</i> vaciseva.kuli@govnet.gov.fj</p> <p>Asenaca Loloiwasa Communication Officer <i>Ministry of Education, Heritage and Arts and National Archives of Fiji</i> Asenaca.loloiwasa@govnet.gov.fj</p> <p>Sipiriano Nemani Director, Fiji Museum <i>Fiji Museum</i> director@fijimuseum.org.fj</p>
French Polynesia	<p>Jarvis Teauroa Deputy Director for Culture and Heritage <i>Ministry of Culture, Environment in Charge of Traditional Craft</i> jarvis.teauroa@culture.gov.pf</p> <p>Merehau Anastas Special Advisor for Polynesian Languages <i>Ministry of Culture, Environment in Charge of Traditional Craft</i> merehau.anastas@culture.min.gov.pf</p>
Guam	<p>Sandra Flores Executive Director <i>Guam Council on the arts and Humanities Agency, Government of Guam</i> sandra.flores@caha.guam.gov</p> <p>Angie Taitague Program Coordinator III <i>Guam Council on the arts and Humanities Agency, Government of Guam</i> angie.taitague@caha.guam.gov</p>

Country	Name Title Organisation Email
Hawaii	<p>Hailama Farden (CHAIR) Acting Chair of the 5th Meeting of the Pacific Ministers of Culture/ President of the Association of Hawaiian Civic Clubs <i>Hawai'i</i> hailamafarden@gmail.com</p>
	<p>Monte McComber Cultural Director <i>Royal Hawaiian Center</i> m.mccomber@festivalcos.com</p>
	<p>Iwalani Kualii-Kaho'ohanohano Senior Brand Manager <i>Hawaii Tourism Authority</i> iwalani@gohta.net</p>
	<p>Dr Aaron Sala Festival Director <i>Commission on the Festival of Pacific Arts and Culture, Hawaii</i> aaron@gravitaspasifika.com</p>
Kiribati	<p>Pelea Tehumu Senior Cultural Officer, Culture and Museum Division <i>Ministry of Internal Affairs</i> sco@internalaffairs.gov.ki</p>
Nauru	NOT ATTENDING
New Caledonia	<p>Mickael Forrest Minister for Culture <i>Membre du Gouvernement, en charge de la Jeunesse et du Sport, de la Culture, de la Solidarité, de la Protection de l'enfance, du Tourisme International, des Relations extérieures et du CESE</i> mickael.forrest@gouv.nc</p>
	<p>Hea-Emelie Katrawi Conseillère auprès de M. FORREST <i>Membre du Gouvernement, en charge de la Jeunesse et du Sport, de la Culture, de la Solidarité, de la Protection de l'enfance, du Tourisme International, des Relations extérieures et du CESE</i> hea-emelie.katrawi@gouv.nc</p>
Niue	<p>Sauni Tongatule Minister for Social Services <i>Ministry of Social Services</i> Sauni.Tongatule@mail.gov.nu</p>
	<p>Moira Enetama Director Taoga Niue <i>Ministry of Social Services</i> Moira.Enetama@mail.gov.nu</p>
New Zealand	<p>Hon. Carmel Sepuloni Minister for Arts, Culture and Heritage <i>Ministry of Culture and Heritage</i> carmel.sepuloni@parliament.govt.nz or c.sepuloni@ministers.govt.nz</p>

Country	Name Title Organisation Email
New Zealand (continued)	<p>Kieran Meredith Press Secretary <i>Ministers' Officer</i> kieran.meredith@parliament.govt.nz</p> <p>Rachel Fox Private Secretary - Arts, Culture and Heritage <i>Ministry of Culture and Heritage</i> Rachel.fox@parliament.govt.nz</p> <p>Hannah Newport- Watson Private Secretary - Arts, Culture and Heritage <i>Ministry of Culture and Heritage</i> hannah.newport-watson@parliament.govt.nz</p> <p>Paula Carr Aotearoa FestPAC Project Sponsor, Creative New Zealand <i>Ministry of Culture and Heritage</i> Paula.carr@creativens.govt.nz</p> <p>Makerita Urale Senior Manager, Pacific Arts <i>Creative New Zealand</i> makerita.urale@creativens.govt.nz</p> <p>Mikki-Tae Tapara Senior Adviser, Māori Strategy and Partnerships, Creative New Zealand <i>Ministry of Culture and Heritage</i> mikki-tae.tapara@creativens.govt.nz</p> <p>Emily Fabling Deputy Chief Executive, <i>Te Aka</i> (Policy and Sector) <i>Ministry of Culture and Heritage - Manatū Taonga</i> Emily.Fabling@mch.govt.nz</p> <p>Asena Pouli Policy Advisor <i>Ministry of Culture and Heritage</i> asena.pouli@mch.govt.nz</p>
Norfolk Island	<p>Donald Christian-Reynolds President <i>Norfolk Ilto Kalcha Salan</i> marineworld@ni.net.nf</p> <p>David Buffett President <i>Norfolk Islands Council of Elders</i> davidbuffett@ninet.nf</p> <p>Alison Ryves President <i>Community Arts Society of Norfolk Island</i> ryves@ninet.nf</p>

Country	Name Title Organisation Email
Papua New Guinea	<p>David Taim Manager Festivals and Events (Acting), Corporate Service Division <i>National Cultural Commission</i> david.taim@ncc.gov.pg</p>
	<p>Ngiraibelas Tmetuchl Minister <i>Ministry of Human Resources, Culture, Tourism and Development</i> ngirait@palaugov.org or tngirai@gmail.com</p>
Palau	<p>Ms Kiblas Soaladaob Director for Cultural and Historical Preservation <i>Ministry of Human Resources, Culture, Tourism and Development</i> kiblas.bchp@gmail.com</p>
Pitcairn Islands	NOT ATTENDING
Republic of the Marshall Islands	<p>Jemi Nashion Minister of Culture and Internal Affairs <i>Ministry of Culture and Internal Affairs</i> jeminashion@gmail.com</p>
	<p>Wallace Peter Permanent Secretary <i>Ministry of Culture and Internal Affairs</i> Seccia.rmi@gmail.com</p>
	<p>Wilbert Alik Director <i>Ministry of Culture and Internal Affairs</i> chpodirector@gmail.com</p>
Samoa	<p>Mamea Vau Peseta-Afamasaga Deputy Chief Executive Officer <i>Ministry of Education, Sports and Culture</i> v.peseta@mesc.gov.ws</p>
	<p>Desna Solofa Assistant CEO - Regional Relations Divisions <i>Ministry of Foreign Affairs</i> desna@mfat.gov.ws</p>
	<p>Sharon Roma Acting CEO, Culture Division <i>Ministry of Education, Sports and Culture</i> s.roma@mesc.gov.ws</p>
	<p>Delphina Lee Assistant CEO - Samoa Commission Language <i>Ministry of Education, Sports and Culture</i> d.lee@mesc.gov.ws</p>
Solomon Islands	NOT ATTENDING
Tokelau	NOT ATTENDING

Country	Name Title Organisation Email
Tonga	<p>Fekitamoeola 'Utoikamanu Minister for Foreign Affairs and Tourism <i>Ministry of Tourism</i> fekita@yahoo.com</p>
	<p>Pulupaki 'A Siuilikutapu Ika Director, Culture and Heritage Division <i>Ministry of Tourism</i> pulupaki.ika@gmail.com</p>
Tuvalu	NOT ATTENDING
Vanuatu	NOT ATTENDING
Wallis and Futuna	<p>Malia Kialiki Lagikula President of the Culture Commission <i>Territorial Assembly of Wallis and Futuna</i> Kialiki.lagikula@assembleeterritoriale.wf</p>
	<p>Sulia Tuihoua Chargée de mission <i>Assemblée territoriale</i> sulia.tuihoua@assembleeterritoriale.wf</p>
	<p>Falakika Tuhimutu-Taoffenua Head of Territorial Service of Cultural Affairs chef.stac@mail.wf</p>
Pacific Community (SPC)	<p>Miles Young Director <i>Human Rights and Social Development Division (HRSD)</i> milesy@spc.int</p>
	<p>Luisa Mavo Programme Assistant for Culture for Development <i>Human Rights and Social Development Division (HRSD)</i> luisam@spc.int</p>
	<p>Taitusi Arhelger Culture Programme Assistant <i>Human Rights and Social Development Division (HRSD)</i> taitusia@spc.int</p>
	<p>Frances Vaka'uta Team Leader Culture <i>Human Rights and Social Development Division (HRSD)</i> francesv@spc.int</p>
	<p>Stephanie Sefeti ICT Audio Visual Conference Specialist <i>ICT</i> stephanies@spc.int</p>
	<p>Lodovico Albanese Senior ICT Technician <i>ICT</i> lodovicoa@spc.int</p>

Country	Name Title Organisation Email
Pacific Community (SPC) (continued)	<p> Paefou Panapa ICT Assistant <i>ICT, Suva</i> paefoup@spc.int </p> <p> Endar Singh Senior ICT Technician <i>ICT, Suva</i> endars@spc.int </p> <p> Christelle Petite Conference Interpreter/Translator <i>Interpreters</i> christellep@spc.int </p> <p> Roy Benyon Conference Interpreter/Translator <i>Interpreters</i> royb@spc.int </p> <p> Valerie Hassan Conference Interpreter/Translator <i>Interpreters</i> valerieh@spc.int </p>
Pacific Community (SPC) - Observers/Reps	<p> Coral Pasisi Senior Adviser to Director General <i>Executive</i> coralp@spc.int </p> <p> Katy Soapi Coordinator - Partnerships and Engagement PCCOS <i>Pacific Community Centre for Ocean Science, Pacific Community (SPC)</i> katys@spc.int </p> <p> Kaita Sem Relationship and Learning Adviser <i>Strategic Planning and Learning</i> kaitas@spc.int </p> <p> Christina Hazelman Communication for Impact Officer <i>Strategic Planning and Learning</i> christinah@spc.int </p> <p> Sarah McCartney Principal Strategy Adviser <i>Strategic Planning and Learning</i> SarahM@spc.int </p>
TiPau Ltd	<p> Letila Mitchell Project Lead (Director Tipau Ltd / Rako Productions) letilamitchell1@me.com </p>

Country	Name Title Organisation Email
ICHCAP	<p>Boram Kim Programme Specialist <i>The International Information and Networking Centre for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region under the auspices of UNESCO</i> boram@unesco-ichcap.org</p> <p>Minji Kim Programme Specialist <i>The International Information and Networking Centre for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region under the auspices of UNESCO</i> orangeminjik@gmail.com</p> <p>Min Jung Kim Programme Specialist <i>The International Information and Networking Centre for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region under the auspices of UNESCO</i> lch.mjkim@gmail.com</p> <p>Weonmo Park Director <i>The International Information and Networking Centre for Intangible Cultural Heritage in the Asia-Pacific Region under the auspices of UNESCO</i> pweonmo@hanmail.net</p>
ILO	<p>Kinan Albahnasi Employment Specialist <i>International Labour Organization</i> albahnasi@ilo.org</p>
PIFS	<p>Peni Baselala Suveinakama Ocean Analyst & Manager <i>Pacific Islands Forum Secretariat</i> penibs@forumsec.org</p> <p>Manaini Rokovunisei Policy - Social Issues Adviser <i>Pacific Islands Forum Secretariat</i> Manaini@forumsec.org</p> <p>Vaiete Teannaki KRA Admin Assistant (Policy) <i>Pacific Islands Forum Secretariat</i> vaietet@forumsec.org</p> <p>Alisi Tuqa Private Sector Development <i>Pacific Islands Forum Secretariat</i> alisipt@forumsec.org</p>
SPREP	<p>Clark Peteru Legal Counsel <i>Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme</i> clarkp@sprep.org</p>

Country	Name Title Organisation Email
SPREP (continued)	Siosinamele Lui Climate Traditional Knowledge Officer <i>Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme</i> siosinamelel@sprep.org
USP	Fiona Willians Senior Lecturer in Linguistics Fiona.willans@usp.ac.fj
WIPO	Wend Wendland Director <i>World Intellectual Property Organization (WIPO)</i> wend.wendland@wipo.int Gao Hang Director, Copyright Development Division, Copyright and Creative Industries Sector <i>World Intellectual Property Organization (WIPO)</i> gao.hang@wipo.int
UNESCAP	Sudip Ranjan Basu Deputy Head and Senior Economic Affairs Officer <i>United Nations ESCAP Pacific Office, Suva</i> basu@un.org
SPTO	Christina Leale Gale Manager, Division of Sustainable Tourism <i>Pacific Tourism Organisation (SPTO)</i> cgale@spto.org Mosese Nabulivou <i>Pacific Tourism Organisation (SPTO)</i> mnabulivou@spto.org
UNESCO	Ellen Lekka Programme Specialist for Culture <i>The United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> e.lekka@unesco.org

Diplomats

Country

Name | Title | Organisation | Email

Cook Islands

H.E. Mr Alan Tetava Richard Armistead
High Commissioner
Cook Islands High Commission in Fiji
jim.armistead@cookislands.gov.ck

Federated States of Micronesia (FSM)

Wilson Waguk
Chargé d'Affaires
FSM Embassy, Fiji
waguk.finkol@gmail.com

Nauru

Michael Aroi
High Commissioner
Department of Foreign Affairs
teresia.gaubidi@nauru.com.fj

UN Agency Fiji

Leba Salusalu
Research Specialist
UN Office for South-South Cooperation
leba.salusalu@unssc.org

United Kingdom

Paul Welsh
Deputy High Commissioner
British High Commission
paul.welsh@fcdo.gov.uk

EU

Silvio Lazzari
Programme Manager
EU Delegation for the Pacific (Suva)
Silvio.LAZZARI@eeas.europa.eu

FIN

Produit par la Communauté du Pacifique (CPS)
95 Promenade Roger Laroque
BP D5
98848 Nouméa
Nouvelle-Calédonie
spc@spc.int | spc.int

ISBN 978-982-00-1473-2



9 789820 014732